

«La politique est l'art
d'empêcher les gens
de se mêler de ce qui
les regarde»



Paul Valéry



Voix d'Exils

TRIMESTRIEL ROMAND D'INFORMATION SUR L'ASILE

Suisse



**Coup de
crayon
contre
les
actes
racistes**

Lire page 3

Du 21 mars au 21 avril, vingt dessinateurs suisses exposent à la bibliothèque de la Cité (Genève) une bande dessinée afin de mobiliser le public contre le racisme.

Dossier

Destin de NEM

Plusieurs NEM de Suisse romande narrent leur dur quotidien. Une spécialiste de l'Office fédéral des migrations décrit la situation des "clandestins de l'asile" en 2007...

Lire pages 9-13



International

Pages 4-5

**Pourquoi les femmes
migrent-elles autant que les
hommes aujourd'hui ?**

La directrice adjointe de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) explique.



Société

Lire pages 6-8

Vive le respect !

Les requérants d'asile déplorent le manque de respect dans la vie de tous les jours. André Castella, maire d'Avusy, répond.

Vaud

Lire page 24

Drogue et asile :

Les amalgames ont la peau dure

Politique d'asile

Lire page 2

Bernard Kouchner parle de l'immigration.

POLITIQUE D'ASILE

La «protection internationale»
des réfugiés*

500'000 immigrants irréguliers franchissent chaque année les frontières de l'Europe. Il s'agit d'un phénomène irréversible, face auquel la barrière de barbelés et la riposte des polices paraissent dérisoires et économiquement absurdes. Construire des murs de fer, creuser des fossés, n'empêchera jamais les nécessiteux de s'acharner à nourrir leur famille - on le vérifie entre le Mexique et les Etats-Unis. En Europe, c'est la répression et, parfois, une régularisation : des politiques européennes à court terme, fonctionnant par à-coups et jamais coordonnées, encouragent régulièrement les pauvres de la Terre à poursuivre leur quête.

Ainsi, après l'Italie, M. Zapatero a régularisé d'un seul coup, en mai 2005, près de 700'000 sans-papiers. L'intention était louable, notamment pour enrayer le travail clandestin, mais le signal a été perçu autrement. Plus de 200 millions d'immigrés vivent hors de leur pays. Ceux qui trouvent un emploi - près de la moitié - envoient chez eux 450 milliards de dollars, qui sont indispensables, bien qu'insuffisants, au développement de leur pays d'origine. C'est là un flux inévitable et nécessaire, mais le rôle de ces parias dans la lutte contre la misère, et donc la canalisation des révoltes, doit être reconnu par la communauté internationale.

En cadenassant une Europe à la démographie vieillissante, en manque de main-d'oeuvre dans plusieurs secteurs, malgré le chômage qui frappe certains pays comme le nôtre, amoindrissons-nous la détermination des exclus de la prospérité ? En accompagnant chaque vol charter d'effets de menton, leur offrons-nous la moindre solution ?

Nous renforçons à la fois nos erreurs et leur volonté, consolidant sans doute au passage l'extrémisme religieux et ses mortels cortèges.

Bernard Kouchner
Président de l'association "Réunir"
Ancien ministre de la Santé (France)
Ancien représentant de l'ONU au Kosovo

* Ce texte est repris grâce à l'autorisation de son auteur.

Sommaire

Actualité

Coup de crayon contre les actes racistes 3

International

La directrice adjointe de l'OIM
examine la situation des femmes
migrantes 4

Société

Le respect, ça change la vie 6-7-8

Dossier

Destin de NEM 9-13

Pages cantonales

14-26

- Jura : problématique de l'emploi chez les requérants d'asile
- Fribourg : du CERA à Fribourg, un père de famille raconte son parcours
- Genève : fermeture d'un foyer en 2007
- Neuchâtel : l'association GAR travaille à intégrer les réfugiés
- Valais : Mme Pellessier-Umugwaneza est l'une des lauréates du Prix "Femme exilée, femme engagée"
- Vaud : une psy fait dialoguer requérants et autochtones

Rubriques

27-32

Arrêt sur image

Ils ont visité l'ONU !

Les encadrants des Ateliers de formation de la rue Rothschild (Genève) ont eu l'opportunité de visiter le siège genevois de l'ONU. Sous la conduite de la formatrice d'adultes Rachel Jiménez, ils ont arpenté quelques-uns des immenses couloirs et salles du Palais des

Nations, à la découverte de l'histoire et des activités de l'Organisation internationale. Manifestement, ils sont heureux d'avoir foulé le marbre de la « maison de la paix ».

Précisions

Dans le numéro 25, nous avons indiqué par erreur dans l'article sur l'Iran que « les Moudjahidines du peuple ont bénéficié pendant près de 40 ans du soutien de l'Etat irakien. »
Il faut lire plutôt 20 ans.

Dans le même numéro, la recette de la page 20 est rédigée par Dominique Husniya et non Soraya Hatam.



Actualité

Coup de crayon contre les actes racistes

A l'heure où la Suisse s'apprête à passer le grand oral devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU (27 mars) pour se défendre contre des accusations de racisme, sur la base d'un rapport, une vingtaine de dessinateurs de renom croquent les comportements xénophobes et les exposent sous forme de bande dessinée (BD) à la bibliothèque de la Cité de Genève.

Du 21 mars au 21 avril, Derib, Cosey, Mix & Remix, Perroud et une quinzaine de leurs confrères helvétiques font cause commune avec l'organisation ACOR SOS Racisme pour marquer la journée internationale de lutte contre le racisme. Convaincus du fait que le racisme existe dans leur pays, ces artistes veulent le faire entendre par le biais d'une exposition de planches originales de BD collective. Intitulée « Mes semblables », cette BD est un recueil d'histoires plus ou moins vécues. Elles sont racontées avec humour, mais pas seulement ! L'œuvre exprime aussi la colère de ces artistes qui vivent dans une société où des dérives racistes co-existent avec les valeurs humaines.

Karl Grünberg, secrétaire général de ACOR SOS Racisme, pense que cette exposition est la bienvenue, car « une des raisons de la pénible régression que nous connaissons en Suisse est le fait que le racisme y est méconnu. Pour élargir la résistance, il faut améliorer l'information. »



Karl Grünberg ↑

Cette manifestation peut-elle avoir un impact sur le comportement des habitants de Genève ou des autres cantons suisses qui auront l'occasion de visiter les planches exposées ? Karl Grünberg a une réponse affirmative tout en y mettant un bémol : « Evidemment, on ne peut pas lutter contre un phénomène aussi grave avec des dessins uniquement. Mais nous voulons atteindre un large public afin de

renforcer la conscience qu'il faut agir contre le racisme et attirer l'attention qu'il faut se mobiliser tous contre ce mal. Car nous ne vivons pas une situation où l'on peut dire que le racisme régresse. »

Défendre le droit d'être différent

La BD collective est tirée à 3000 exemplaires. « Mes semblables » comprend une cinquantaine de pages. Chaque dessinateur a eu deux pages pour s'exprimer. C'est un véritable manifeste de soutien à tous ceux qui sont victimes d'exclusions. La postface est signée de Doudou Diène, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Bien avant le vernissage de l'exposition prévu le 21 mars, S. Perroud, un des participants au projet, a confié à Voix d'Exils sa satisfaction en ces termes : « Je suis content d'avoir participé à la réalisation de cette œuvre collective de BD qui défend le droit à chacun d'être différent, ni pire, ni meilleur. La richesse se trouve dans la diversité. Une personne qui a dû quitter son pays pour une raison ou une autre, qui essaie de mener une vie normale dans une culture qui n'est pas la sienne, n'a vraiment pas besoin de subir en plus des remarques ou des gestes hostiles. »

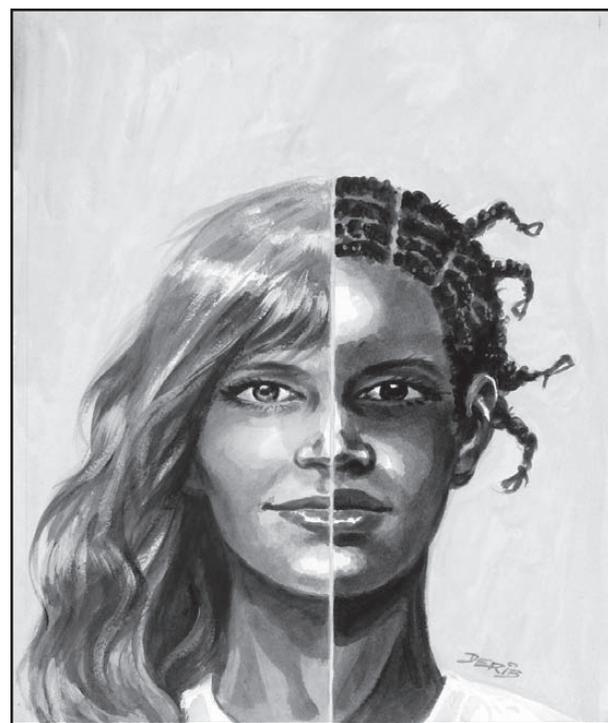
Sur ses deux pages de dessins, S. Perroud raconte l'histoire d'un acteur originaire d'un pays d'Afrique. « Cet artiste raconte avec beaucoup d'enthousiasme le scénario d'un film pour lequel on l'a contacté. Le producteur, cynique, lui fait comprendre qu'il n'a pas été choisi pour jouer le rôle principal, mais celui de « Charly Le Dealer, ... par souci de réalisme ! »

C'est une histoire qui pourrait être celle de milliers de personnes à travers le monde. Une goutte d'eau qui pourrait arroser suffisamment le jardin de la lutte contre le racisme. En tout cas, tous les dessinateurs de « Mes semblables » y croient fermement. « Parler du racisme tant qu'il existe et avec tous les moyens possibles n'est pas inutile », déclare S. Perroud. Ce dernier est d'ailleurs un habitué des opérations de sensibilisation de même nature. Il a participé à plusieurs BD collectives pour lutter contre l'injustice dans l'agriculture

et les finances dans le monde. Tous les autres dessinateurs ont un parcours similaire. Leurs coups de crayon contre les discriminations et les inégalités sont notoires.

Andy Mack

1) Le thème de cette année est « Donner aux jeunes la possibilité de combattre le racisme »



L'affiche de l'exposition ↑

Pour voir l'exposition et acheter un exemplaire de la BD :
Bibliothèque et Médiathèque de la Cité, 5 Place des Trois-Perdrix, 1204 Genève.

Site Internet de ACOR SOS Racisme :
www.sos-racisme.ch

Pour comprendre la problématique du racisme dans le monde :
www.ohchr.org

International

Les femmes, la migration et le développement

Le monde migratoire en ce début de 21^{ème} siècle est en pleine évolution et ce phénomène incontournable contribue utilement aux changements socioéconomiques et géopolitiques actuels. La migration qui s'accompagne d'une plus grande mobilité des personnes est devenue essentielle à notre économie globalisée. Les migrants sont quant à eux de plus en plus des acteurs engagés du développement des pays d'origine et d'accueil.

Estimés à 192 millions de par le monde, ces migrants ne représentent pourtant que moins de 3% de la population mondiale, mais leur impact au niveau économique, social et culturel va croissant.

Les femmes sont de plus en plus présentes dans cette nouvelle donne migratoire et la nature même de leur engagement a changé au cours des dernières décennies. Alors qu'au début des années 80, cette migration féminine était essentiellement liée au regroupement familial ou au simple accompagnement d'un homme migrant, de plus en plus de femmes aujourd'hui émigrent pour leur propre compte, souvent pour améliorer des perspectives socio-économiques difficiles dans leur pays d'origine.

Un migrant sur deux est une femme

Cette féminisation de la migration se traduit tant au niveau quantitatif que qualitatif. En 2000, les femmes représentaient un peu moins de 45% de tous les migrants dans les pays les moins avancés et près de 50% dans les pays développés. Cette tendance n'a cessé de se confirmer, à tel point que l'on estime aujourd'hui qu'un migrant sur deux est une femme.

Au niveau qualitatif, cette migration a un impact positif sur la condition des femmes dans les pays en voie de développement, car elle contribue à renforcer leur statut social et à encourager plus d'égalité entre femmes et hommes. Elles deviennent également des agents de changement dans leurs sociétés d'origine.

De plus, ces femmes contribuent directement au développement des pays d'origine, notamment par le biais de l'argent qu'elles

renvoient au pays. Peu de données existent sur les différences de comportement entre hommes et femmes en matière de transfert de fonds, mais en général, les femmes migrantes envoient régulièrement la plus grande partie de leur salaire dans leurs familles, alors que les hommes ont plutôt tendance à transférer des fonds de façon épisodique et à des fins d'investissements.

Mais le rôle des femmes migrantes ne se limite pas aux seuls transferts financiers. Sachez par exemple que dix-neuf des vingt plus grandes sociétés indiennes de création de programmes informatiques ont été fondées ou sont actuellement gérées par des femmes hautement qualifiées issues de la diaspora. De même, de par le monde, les associations de femmes migrantes contribuent activement à constituer des «pôles de savoir» essentiels aux stratégies de développement et de réduction de la pauvreté.

Tout ceci ne doit cependant pas occulter les nombreuses difficultés que rencontrent les femmes migrantes, qui en tant que migrantes et femmes, sont confrontées à une double discrimination lors de la mise à exécution de leur projet migratoire, mais également lorsqu'elles cherchent à accéder au marché du travail, aux services sociaux ou encore aux soins de santé.

Victimes des discriminations et violences

De par leur genre, ces migrantes sont plus souvent en butte aux privations, à la discrimination et aux violences verbales, physiques et sexuelles, surtout lorsqu'elles sont en situation irrégulière et victimes de réseaux de traite.

Je suis convaincue que les femmes migrantes peuvent et veulent jouer un rôle de premier plan dans les politiques de développement. Pour ce faire, elles doivent être systématiquement intégrées dans les politiques nationales et dans les documents stratégiques de réduction de la pauvreté.

De même, des mesures doivent être prises pour faciliter leur accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur, pour garantir leurs droits politiques, sociaux et économiques et pour mettre fin aux discriminations et aux

violences dont elles font encore trop souvent l'objet.

Cet engagement de la communauté internationale doit également être accompagné de mesures efficaces pour améliorer leur condition économique et sociale, aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine.

Enfin, gouvernements, agences de développement et organisations internationales doivent mettre au point des stratégies visant à augmenter l'impact de cette migration et à encourager un véritable dialogue avec les diasporas. Tel est mon engagement au sein de l'Organisation internationale pour les migrations.

*Ndiro Ndiaye
Directrice générale adjointe de l'Organisation
internationale pour les migrations (OIM)*



Mme Ndiro Ndiaye ↑

Confidences d'une migrante

Lettre d'une requérante d'asile à une amie

«Chère amie,
Tu souhaites que je te décrive ce que vit et éprouve une requérante d'asile en Suisse. Je vais donc essayer de retracer à ton intention mon parcours d'exilée, pour te donner une idée de ce que j'ai vécu. (...)

Je me souviens encore des jours qui ont suivi mon arrivée en Suisse. Chaque après-midi, je me rendais au bord du lac. Je contemplais les magnifiques paysages de cette région, j'admirais la splendeur de ses parcs et, pendant des heures, je parlais en pleurant aux fleurs ou à l'eau. A chaque plate-bande, je donnais le nom de l'un de mes enfants, que j'avais dû laisser derrière moi en m'exilant, et je lui racontais toutes mes souffrances. C'était un besoin impérieux pour moi à ce moment-là, tellement la présence de mes enfants me manquait.

Quelquefois, je comparais la Suisse avec la prison que j'avais connue dans mon pays. Paradoxalement, je regrettais le temps où j'étais incarcérée. Durant cette période-là, j'avais au moins le droit de recevoir toutes les trois semaines la visite de mes enfants et de mon mari. Je pouvais communiquer dans ma langue maternelle avec mes codétenues, j'avais le sentiment de vivre entourée de présences amies, je connaissais tout le monde.

Quand je revenais de la salle de torture après un interrogatoire, les autres prisonnières s'empres- saient autour de moi et me soignaient. (...)

En Suisse, en revanche, je ne connaissais personne, je ne parlais pas la langue et j'étais séparée de mes enfants. Lorsque mon coeur saignait, lorsque je souffrais de nostalgie, personne ne venait me consoler. En plus, en tant qu'étrangère, je me sentais de trop.

Et pourtant, les Suisses que j'ai côtoyés ont toujours été très bons pour moi. Pour sortir de mon isolement, j'ai commencé à apprendre le français. On m'a permis de fréquenter des classes collectives, pendant trois mois, avec des élèves bien plus jeunes que moi, qui avaient déjà une certaine connaissance de la

langue. Grâce au Centre social protestant, j'ai pu suivre un autre cours, pendant trois mois supplémentaires. Mais pouvez-vous imaginer quelle peut être la réceptivité à une nouvelle langue d'une femme qui s'est enfuie précipitamment de son pays en laissant sa vie derrière elle ? (...)

(...) Dans mon pays, on m'a considérée comme une criminelle parce que je militais pour le respect des droits de l'homme. C'est pour cela que j'ai dû m'exiler, dans un pays qui prône précisément d'une manière très insistante le respect de ces droits pour lesquels j'ai lutté.

Dans ma naïveté, j'imaginai que la Suisse ferait tout pour me permettre de retrouver mes enfants. Pour moi, il s'agissait d'un droit fondamental. Mais hélas, combien j'étais loin de la réalité ! Combien l'optimisme avec lequel je considérais ma situation était-il infondé ! (...)

Comme déjà dit, cela fait maintenant plusieurs années que je vis dans un pays aussi beau que le paradis, mais je m'y sens pri-

Lorsque mon coeur saignait, lorsque je souffrais de nostalgie, personne ne venait me consoler

sonnière. Je n'ai pas le droit de franchir les frontières de la Suisse puisque mon statut de réfugiée m'est toujours contesté. Après tant d'années d'attente, aucune réponse définitive ne m'a encore été donnée et ma situation n'est toujours pas réglée. A cause de cela, bien que je vive au bord d'un lac splendide, au charme presque magique, bien que les habitants de la ville où je réside soient incroyablement gentils et paisibles, je ne cesse de me faire du mauvais sang. Je reste ainsi dans l'incertitude par rapport à mon avenir. (...)

Moi qui te parle comme je viens de le faire, j'étais autrefois solide comme le roc, capable

de faire face aux problèmes et les résoudre. Voilà ce que l'exil a fait de moi, en me réduisant au désespoir. Crois-moi, mon stylo et ma tête sont fatigués d'écrire ce que je porte en moi. Je ne t'en ai d'ailleurs restitué qu'une petite partie. J'espère que ce sera soutenable pour toi d'être confrontée avec ce que je te dis de mes souffrances. Mon vœu le plus ardent est que les pays qui connaissent actuellement la tyrannie découvrent un jour la liberté et que les réfugié-e-s puissent y retourner.

Avec mes salutations bien amicales.
Une requérante d'asile, exilée en Suisse.»

Une publication (extrait) autorisée par F-information - Genève
<http://www.f-information.org>



L'exil réduit-il la femme au désespoir ? ↑



Interview

«Chaque individu est un marchepied de l'Éternel qui passe »

Maire d'une petite commune genevoise, André Castella, a réussi un tour de force: replacer le respect au cœur d'une société de plus en plus individualiste et matérialiste. Dans toutes les communes de Genève, à Nyon et même en France, une série de campagnes lancées par l'association « Le Respect, ça change la vie » persuadent de plus en plus de monde à lutter contre les incivilités et toutes les formes d'intolérance.

Voix d'Exils : Comment l'idée de monter une association pour promouvoir le respect vous est-elle venue ?

Je suis maire d'Avusy, une commune de 1309 habitants. J'ai commencé à remarquer au début de mon mandat de maire qui a démarré en 1999 que tout le monde se plaignait du manque de respect. Cela allait de l'automobiliste qui traverse le village sans observer la limitation de vitesse aux jeunes gens qui dégradent les installations publiques ou renversent les poubelles. Lors de la Fête nationale du 1er août 2002, j'ai proposé aux habitants de la commune de s'engager dans la lutte contre l'irrespect. L'idée a fait mouche.

Quelle est la définition du respect selon vous ?

Le respect c'est tout simplement accepter que l'autre existe, qu'il soit différent dans sa religion, sa nationalité, sa couleur de peau. C'est aussi avoir de la considération pour tout humain, à l'école, dans la rue, au boulot, sur le terrain de foot, dans le bus... Je n'oublie pas le respect qui s'assimile à de la politesse : dire bonjour, céder sa place dans le bus pour une personne âgée ou encore écouter son interlocuteur avant de répondre.

Avez-vous l'intention d'étendre la campagne à toute la Suisse ?

Au départ, je voulais juste une initiative à l'échelle de ma commune. D'autres communes voisines ainsi que des entreprises et des associations m'ont sollicité pour mener la même action partout.

Au début, le manque de respect portait sur des choses matérielles, dont les biens publics dégradés par des jeunes, par exemple. J'ai découvert d'autres aspects au fil de la campagne. Maintenant, je suis tout à fait convaincu que le respect de chaque individu par rapport à sa différence, sa singularité est la chose la plus importante. Ce qui me choque le plus c'est le non-respect de la dignité humaine.



Ce qui me choque le plus c'est le non-respect de la dignité humaine.

André Castella ↑

Avez-vous un message particulier pour les étrangers dans le cadre de votre campagne ?

En Suisse, quand un étranger qui ne connaît pas nos pratiques en matière de tri de déchets jette tout dans la même poubelle, par exemple, il sera traité d'irrespectueux. C'est pourquoi, je suis pour l'instauration d'un programme de sensibilisation des étrangers nouvellement accueillis en Suisse. Ils pourront apprendre correctement nos us et coutumes et éviter des malentendus exploités par quelques xénophobes.

Qu'avez-vous à dire à ceux des étrangers qui se plaignent de manque de respect ?

Le racisme existe chez nous comme ailleurs. Les faits racistes doivent être punis. Il n'y a pas un autre moyen pour l'éradiquer. D'un autre côté, il est difficile aux victimes de dialoguer et convaincre les racistes de ne plus

l'être. Le mal est profond. Et la démarche moralisatrice ne peut que renforcer ces gens dans leur attitude et les isoler. Dans le cadre de la campagne pour le respect, je demande aux Suisses et aux étrangers de faire chaque jour un peu mieux dans ce sens, sachant que personne n'est parfait. Chaque individu est juste un marchepied pour l'Éternel qui passe.

Avez-vous constaté l'impact de votre campagne sur les gens ?

Nous travaillons pour le long terme. Nous posons des actes qui vont mettre du temps pour rejaillir sur la société. Quand je vois les enfants de différentes couleurs jouer au foot et se prendre par la main à la fin du match, ils posent naturellement un acte que leurs parents ont du mal à faire. C'est pourquoi je crois à un monde de respect avec cette génération qui monte.

Propos recueillis par la Rédaction

Société

Les requérants d'asile réclament le règne du respect

Deux récits poignants de requérants d'asile s'estimant victimes d'incivilités verbales et comportementales en public (numéros 24 et 25), ont incité la rédaction de Voix d'Exils à leur donner la parole pour une explication de la notion de respect qui semble être une valeur chère à tous.



« Le respect, ça change la vie ! » Un message présent sur tous les véhicules des Transports publics genevois (TPG). Autocollants, écrans d'annonce électronique et bien d'autres supports affichent ce slogan qui interpelle forcément les usagers, dont les requérants d'asile. Yves (originaire du Burundi), Alain (Congo), Abdul (Sierra Leone), Ahmad (Irak), Hassan (Tchad) et Wondomineh (Ethiopie), pensent que le respect n'est pas seulement un slogan mais un comportement de tous les instants. Unanimes, ils définissent le respect comme une valeur universelle qui consiste à manifester par des gestes ou des mots, un élan d'estime et de magnanimité entre humains, quelles que soient leurs différences politiques, culturelles et sociales. Etre respectueux des autres, c'est surtout se garder de certains actes qui blessent ou rabaissent son prochain.

Appréciations nuancées

Pour Yves, tout commence par un « regard bienveillant qu'on pose sur un individu qu'on croise, le mot merci qu'on prononce en souriant, le coup de main donné à une vieille personne pour qu'elle monte ou descende du bus... »

Abdul précise que le requérant d'asile qu'il est perçoit le respect comme l'acceptation inconditionnelle des différences physiques ou des habitudes vestimentaires, ces détails qu'on remarque le plus en société. C'est une étape importante vers le civisme et toutes les bonnes conduites en public

ou en privé, entre Suisses et étrangers. Ahmad pense que le respect n'est rien d'autre qu'une « affaire d'attitudes serviables vis-à-vis d'autrui, sans arrière-pensée. » Pour Alain, la notion de respect découle d'une adhésion de tous aux principes de fonctionnement d'une société. Un contrat en somme. « La ponctualité aux rendez-vous chez le médecin, le coiffeur ou dans les offices publics constitue une marque tangible de considération envers autrui. C'est cette contrainte qu'on s'impose soi-même qui permet d'établir avec certitude la présence ou l'absence de respect. Hassan renchérit : « S'imposer cette conduite, c'est se respecter soi-même ».

La part des préjugés

Conscients des préjugés qui font des requérants d'asile des champions d'actes d'incivilité, nos interlocuteurs entendent renverser

le sens des « accusations » sans chercher la polémique. Tous relatent des anecdotes vécues. « J'étais à bord d'un bus quand j'ai vu une dame âgée qui pouvait à peine tenir sur ses jambes chercher une place assise. Je me suis levée pour lui céder ma place, sourire aux lèvres. La dame me jeta un regard torve, puis refusa d'un geste de s'installer à ma place. Cette scène me retourne l'estomac chaque fois que je monte dans un bus. Et je me demande tout le temps s'il vaut encore la peine de jouer les polis dans le bus. »

« Un jour, j'ai eu une discussion avec des Genevois au sujet du respect, raconte Yves. La plupart d'entre eux m'ont fait comprendre que les étrangers, les requérants d'asile en particulier, ne respectent pas le mode de vie et les citoyens suisses. Ils pensent que c'est une question de différences de cultures. Je dois exagérer tous mes gestes de respect pour me faire accepter ici ; c'est du moins l'impression que j'ai. »

Wondomineh quant à lui insiste sur le manque de respect de quelques autochtones vis-à-vis des requérants d'asile, sur la base des clichés. Il affirme que « quand on ne veut pas subir une mauvaise action de la part d'un autre, on doit s'abstenir d'en commettre soi-même au détriment des prochains. Pour moi, c'est le vrai sens du respect. Personnellement, j'ai l'habitude d'observer les scènes de la vie de tous les jours. Dans les magasins, certaines personnes âgées d'ici (Suisse, ndlr) pensent que les gens qui ont une couleur de peau différente sont des voleurs. A mon avis, ce n'est pas la couleur de peau qui devrait être incriminée, mais la mauvaise intention qui anime les gens qui volent. Et ils sont de toutes les couleurs. »

Abdul et Ahmad pensent que le manque de respect qu'ils décrivent révèle une forme de xénophobie et racisme qu'il faut évidemment combattre... en respectant les valeurs suisses contenues dans les lois!

Amani Madani

Respect

Le point de vue des "Vaudois"

Un signe de manque de respect récurrent que subissent les requérants d'asile est le tutoiement systématique par certains agents de sécurité ou membres du personnel d'encadrement. Mais le plus choquant est le manque de respect de la sphère privée, quand un agent de sécurité entre dans une chambre sans même attendre que son occupant ait eu le temps de se lever pour ouvrir. Combien de fois des surveillants frappent et dans la même seconde utilisent leur passe-partout. « Ce sont toujours les mêmes qui agissent de la sorte, je m'y suis habitué. Mais au début cela me dérangeait beaucoup.

Maintenant je remarque plutôt ceux qui se conduisent de manière respectueuse et attendent que je leur ouvre. Je leur en suis reconnaissant, alors que cela devrait juste être normal... », explique ce résident du centre de Crissier.

La discrimination à l'embauche est une autre forme de manque de respect, qui a de lourdes conséquences sur l'intégration. Jumur Lukman, Kurde irakien, en Suisse depuis plus de 8 ans, bénéficie d'une admission provisoire : « Il y a quelques jours, le chômage m'a envoyé une offre d'emploi et j'ai pris contact avec l'employeur. Tout a bien marché jus-

qu'au moment où l'on m'a demandé mon permis. Alors tout a été bloqué et la secrétaire m'a expliqué que la société n'engageait pas de permis F. »

Ces discriminations liées au statut peuvent vraiment vous faire ressentir que vous n'avez pas d'existence propre, comme l'a expérimenté ce ressortissant libyen, en Suisse depuis 5 ans. « Quand j'avais le permis N, j'ai essayé d'ouvrir un compte bancaire dans plusieurs établissements, mais la réponse a toujours été que les requérants d'asile n'y avaient pas droit. »

Neuchâtel

Une passerelle vers le monde professionnel des 15-25 ans

Job Service à été créé en 1988, devenu association en 1992, en fondation en 2007.

Projet pilote de la Confédération depuis 1999, il est principalement financé par elle et aussi par des villes, le canton et des partenaires.

Depuis 2002, il développe le projet « Village d'artisans » en partenariat avec 7 entreprises actives dans plusieurs domaines. Il est un projet novateur qui accueille des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle et leur propose une transition encadrée entre l'école et la vie professionnelle. Sur une durée moyenne de 2 à 3 mois, il offre des stages d'information professionnelle, de maintien dans une dynamique de projet et un stage d'évaluation. Des bénévoles dispensent également des cours de soutien scolaire.

Le passage entre l'école et le monde du travail est un cap difficile à négocier pour tous les jeunes, qui ne sont d'ailleurs pas égaux quand à leurs ressources familiale, sociale et financière pour accéder à l'autonomie.

Pour plus d'informations, visitez le site Internet www.job-service.ch

Dominique Husniya

Vaud

Le monde associatif en mouvement

Ca bouge du côté des bénévoles. Plusieurs manifestations au mois d'avril témoignent de la vitalité des associations qui s'engagent en faveur des étrangers et/ou des requérants d'asile.

Le 4 avril, les bénévoles d'Yverdon se constituent en association sous l'appellation « Les Tisserands du cœur ». A leur actif, distribution de nourriture dans les quartiers, café-contacts, sorties culturelles, repas, cours de français, suivi et coaching individuel. Des requérants d'asile font partie de ce groupe de bénévoles qui veut être une véritable interface entre les Suisses et les étrangers de la cité thermale. Le 13 avril, ce sera au tour des bénévoles de Sainte-Croix de se mobiliser, avec une manifestation destinée à faire connaître le

vestiaire à disposition des requérants logés au centre d'accueil. Une soprano libanaise, Marie Daher, chantera notamment à l'Eglise catholique de Sainte-Croix lors de la partie officielle dès 18h, suivie d'un buffet interculturel confectionné en partie par des résidents du centre.

Autre ville très engagée dans l'intégration des étrangers, Moudon accueillera le 21 avril une « Fête des enfants » organisée par le Groupe Suisses-étrangers, avec dès 14h30 des jeux et une exposition d'animaux sur le terrain de la Place d'armes, puis à 17h30 un spectacle de clown à la Grande salle de la Douane. Un souper suivra, avec au menu saucisse aux choux avec ou sans porc, puis dès 21h musique, danse et feux d'artifice, avec notamment la venue de Cindy, candidate à la Nouvelle Star de M6 en 2006.

L'association « **Le respect, ça change la vie** » organise durant la période du 1er mars au 28 septembre 2007 un concours photo intitulé « Le respect en un clin d'œil... ».

Le concours est ouvert à tous. Il est prévu une catégorie « enfants » (jusqu'à 14 ans) et une catégorie « adultes ». La participation au concours est gratuite. Les photos devront être en possession de l'association au plus tard le vendredi 28 septembre 2007 à 18h00.

Les photos proposées devront inspirer ou illustrer le RESPECT en tant que valeur humaine, dans des domaines tels que l'école, la mobilité (transports publics ou

privés), la rue, l'entreprise, l'environnement naturel, le sport, la famille, la culture... Les photos peuvent être prises en Suisse ou à l'étranger, mais dans tous les cas durant la période du concours.

Le règlement détaillé du concours est disponible sur le site www.lerespect.ch

Destin de NEM

Ils ont introduit une demande d'asile sans motif valable ou sans pièce d'identité selon la définition établie dans la Loi sur l'asile (LAsi). Pour cette raison, ils sont éjectés d'office de la procédure d'asile et survivent grâce à l'aide d'urgence tout en couvrant la peur d'être débusqués et reconduits à la frontière manu militari. Ces clandestins du nouveau système d'asile inauguré en 2004 et renforcé depuis l'adoption par le peuple de la nouvelle LAsi, vont probablement voir leurs rangs grossir, notamment en Suisse romande, mais leur cause ne fait plus grand bruit. La fatigue de la médiatisation ? Que deviennent les personnes frappées d'une non-entrée en matière (NEM) ? La rédaction de Voix d'Exils est allée chercher des explications à l'Office fédéral des migrations (ODM) à Berne. Puis, elle a recueilli de poignants témoignages des concernés dans différents cantons de Suisse romande. Voici un dossier qui fait le point sur le sort et le quotidien des NEM.

INTERVIEW

Brigitte Hauser-Süess du service d'information et de communication de l'ODM s'occupe du dossier NEM. Elle a bien voulu faire le tour de la question pour Voix d'Exils.

Voix d'Exils : Quel sort la nouvelle Loi sur l'asile réserve-t-elle aux NEM ?

Les nouvelles dispositions légales entrant en vigueur au 1er janvier 2008 ne prévoient pas de changement pour les personnes avec une décision NEM passée en force. Ces personnes sont toujours exclues de l'aide sociale et reçoivent en cas de besoin l'aide d'urgence au sens de l'article 12 de la Constitution fédérale. A partir du 1er janvier 2008 l'exclusion de l'aide sociale sera nouvellement étendue aux personnes avec décision négative passée en force. Ces personnes recevront également en cas de besoin seulement l'aide d'urgence.

Comment les autorités suisses comptent gérer cette nouvelle situation au 1er janvier 2008 ?

L'organisation concrète de l'aide d'urgence ressort du domaine de compétence de chaque canton. Les cantons prennent des mesures cantonales spécifiques pour préparer à la nouvelle situation les personnes qui ont déjà une décision négative passée en force et qui seront exclues de l'aide sociale dès le 1er janvier 2008 (information, transfert anticipé dans des structures collectives, intensification des conseils en vue du retour, examen d'une possible application de la nouvelle disposition concernant les cas de rigueur grave selon l'article 14 de la LAsi). Ces mesures sont toujours prises en tenant compte des personnes en situation particulière (familles, personnes atteintes dans leur santé entre autres...).

Combien de NEM compte la Suisse romande actuellement ?

Au troisième trimestre 2006, un total de 343 personnes avec une décision NEM passée en force ont bénéficié de l'aide d'urgence dans les cantons de Fribourg,

Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et Valais.

Pour ceux qui continuent à rester en Suisse, quelle solution sera appliquée ?

L'exclusion de l'aide sociale ordinaire et la restriction aux prestations d'aide d'urgence en cas de besoin ne sont pas limitées dans le temps. L'obligation de quitter la Suisse de manière autonome subsiste également lors de long séjour. Les cantons peuvent éventuellement examiner la possibilité d'accorder une autorisation de séjour dans le cadre de l'article 14 LAsi (règlement de cas de rigueur).

Décrivez-nous la nature de l'aide au retour accordée aux NEM.

Les prestations suivantes sont énumérées dans la Circulaire ODM du 15 décembre 2006 «Aide au retour en cas de suppression de l'aide sociale: solution transitoire» (Asile 62.23) : possibilité d'aide complémentaire matérielle (Fr. 3'000.00), selon la Directive Asile 62.2 ou possibilité de participer à un programme d'aide au retour spécifique à l'étranger. Cette Circulaire se trouve également sur notre site Internet. Les cantons en ont informé les groupes cibles il y a peu de temps. Les inscriptions pour une aide au retour en vue d'un départ contrôlé dans le cadre de la solution transitoire doivent avoir lieu jusqu'au 31 octobre 2007. Cette offre existant depuis fort peu de temps, le nombre de personnes s'étant déjà inscrites à ce jour n'est pas connu mais est vraisemblablement encore modeste.

Les NEM viennent renforcer petit à petit l'effectif des clandestins. Est-ce une assertion partagée par l'ODM ?

Il n'est pas exclu que, malgré leur obliga-



Brigitte Hauser-Süess ↑

tion de quitter la Suisse de manière autonome, des personnes avec une décision NEM passée en force soient entrées dans la clandestinité en Suisse. Ce phénomène n'existe pas seulement depuis l'entrée en vigueur au 1er avril 2004 de l'exclusion de l'aide sociale des personnes avec décision NEM passée en force. Déjà avant cette date, un important pourcentage de requérants d'asile ont disparu durant la procédure d'asile ou après la décision de renvoi. Nous ne savons naturellement pas combien de personnes se trouvent encore en Suisse malgré l'obligation qui leur incombe de quitter le pays.

Propos recueillis par la Rédaction



Valais

Il demande protection: on lui répond qu'il doit partir

RHABAR OMID est kurde. Il se retrouve à la rue depuis son passage au Centre d'enregistrement. Il nous décrit sa vie de NEM.



Voix d'Exils : Où avez-vous pris connaissance de la décision qui fait de vous un NEM ?

RHABAR OMID : C'est au centre d'enregistrement que j'ai reçu une décision de non-entrée en matière, suite à ma deuxième demande d'asile. J'ai voulu faire recours contre cette décision, mais toutes les personnes à qui j'ai demandé conseil m'ont dit que c'était impossible.

Comment s'est passée votre arrivée dans le canton ?

Je suis arrivé un vendredi soir. Tous les bureaux étaient fermés. Je suis resté 5 jours à la gare, sans argent. Heureusement, j'ai rencontré des Kurdes qui m'ont aidé. Lorsque je me suis présenté au Service cantonal des Etrangers,

le lundi, j'ai dit que j'avais faim et que je n'avais pas d'argent. On m'a simplement répondu que j'avais l'obligation de quitter la Suisse. Après quelques péripéties, je me suis retrouvé au foyer d'accueil de Collombey.

Comment se déroule votre vie quotidienne ?

Je suis exclu de l'aide sociale : j'ai un lit, des repas, rien d'autre ; aucun argent de poche. Pour moi, c'est très difficile à vivre : je fume, j'ai envie d'aller au café de temps en temps, comme tout le monde. La seule chose pour m'en sortir, ce serait de voler, mais cela, ma conscience m'en empêche.

Heureusement, mes amis m'aident. Ils sont requérants d'asile, ils n'ont presque rien, mais ils m'ont donné du papier à

cigarettes et du tabac pour rouler mes cigarettes, c'est moins cher. Dans ma culture, par fierté, c'est impossible de demander de l'argent. Alors, ils laissent parfois un peu d'argent dans une poche de ma veste. Je suis très reconnaissant envers ces amis. Je n'oublierai jamais ce qu'ils ont fait pour moi.

Que pensez-vous de ce statut NEM ?

Avec ce statut, on a supprimé jusqu'au plus petit de mes droits. Vous savez, il y a une différence entre les animaux et les êtres humains. Pour les animaux, un peu d'herbe suffit. Mais les humains ont d'autres besoins, des besoins sociaux, comme aller au café avec des amis. J'aimerais demander à ceux que ce statut ne dérange pas ce qu'ils feraient à ma place.

Comment envisagez-vous votre futur ?

Mon futur ? L'idée de me suicider m'a traversé l'esprit, mais je veux rester vivant parce que je garde l'espoir de revoir mes enfants, dont je suis sans nouvelles depuis deux ans et demi : deux filles qui ont 10 et 11 ans aujourd'hui. J'ai signé les documents pour rentrer chez moi, car je n'ai pas d'autre choix, ma vie d'aujourd'hui n'est pas vivable. Mais comme j'ai quitté mon pays il y a 9 ans, je ne sais pas du tout ce qui m'attend là-bas.

Propos recueillis par la Rédaction valaisanne



Vaud

Les NEM à la rencontre de leurs voisins

Trois quarts d'heure avant le début de la soirée de rencontre avec leurs voisins au centre socioculturel des Boveresses, nombreux étaient les NEM (requérants d'asile frappés d'une non-entrée en matière) qui ignoraient encore qu'une fête était organisée à leur intention ce vendredi soir du 13 février dernier.

Malgré une affiche qui véhiculait cette information à l'entrée du centre de Vennes et la présence ce soir-là de deux responsables de secteur de la FAREAS, rien ne semblait retenir leur attention. Quelques-uns seulement arrivaient à glisser un bonjour en passant, puis continuaient leurs incessantes navettes entre dortoirs et couloir donnant sur le réfectoire et la salle de télé. Quand vint le moment de partir pour la fête, après plusieurs invitations lancées par les responsables et les agents de sécurité, un seul NEM accepta de les suivre.

Sur les lieux de la fête, deux autres NEM étaient déjà présents parmi la vingtaine de personnes du quartier, dont beaucoup d'adolescents qui jouaient au baby-foot ou aux cartes.

« Tu veux gâcher ma soirée ? »

Après les mots de bienvenue de l'une des deux organisatrices de la soirée, des causeries et des rires commencèrent à fuser autour des trois longues tables dressées pour la circonstance, garnies de délicieux plats de couscous.

Au bout de quelques temps, une dizaine d'autres NEM vinrent s'ajouter. Un envoyé de l'association caritative Point d'Appui était aussi présent. On buvait du vin, de la bière, on discutait, si bien qu'il était difficile de distinguer les NEM des autochtones, hormis la couleur de la peau. Mais il ne leur était pas facile pour autant de relater leur vécu au quotidien : « Tu veux gâcher ma soirée ? », fut la seule réaction à mes questions.

Tout au long de la fête, chaque personne discutant avec un NEM donnait l'impression d'apprendre quelque chose de nouveau. « C'est une très bonne chose qu'on ait pu organiser une telle soirée pour qu'on se parle entre voisins », confia un habitant de la commune. Et un autre, nostalgique, de raconter : « Il y a cinq ou six ans, ce centre hébergeait des familles, on était devenu amis avec certains enfants qui fréquentaient les mêmes écoles que nous. Mais ensuite ces familles sont parties et le centre est occupé aujourd'hui par des hommes, la plupart entre



L'horizon est-il définitivement bouché pour les personnes NEM ?

25 et 30 ans, l'âge où il faut vivre sa jeunesse. Or ces gens sont abandonnés, ils n'ont pas le droit de travailler, ils ne reçoivent pas un centime pour payer quoi que ce soit, si ce n'est quand un ami leur paie un paquet de cigarettes ou une cannette de bière. C'est vraiment déplorable ! Je suis très content de cette soirée, parce que beaucoup ne comprennent rien et nous montrent du doigt quand nous approchons ces jeunes pour leur apporter un peu d'amitié. »

Pour une autre participante connaissant bien la vie des NEM, « ces gens se sentent si abandonnés et si mal vus qu'ils sortent rarement à la rencontre de leur voisinage. Ils ont l'impression que leur statut est gravé sur leur front. »

Cette démarche n'est qu'un début

Presque en fin de soirée, la responsable de la bibliothèque et coorganisatrice de la fête annonça que la bibliothèque serait désormais

ouverte aux NEM et que dans les jours à venir un match de football serait organisé contre les jeunes de la commune. Me montrant son pied, elle poursuivit : « Ceci n'est qu'un petit pas, mais on évitera peut-être ainsi les problèmes de voisinage qui ont pu avoir lieu dans d'autres communes. »

Pidice EGUI

Jura

La survie passe par le passage éclair à la clandestinité

La pratique est évidemment différente. Lorsqu'un requérant séjournant dans un centre depuis plusieurs mois reçoit une décision de non-entrée en matière, les travailleurs sociaux lui expliquent la signification de ce terme et ses conséquences. Dans quelques jours, parfois le lendemain, le requérant devra faire ses bagages, quitter le centre et se rendre à Delémont, au Service de l'Etat civil et du contrôle des habitants.

Très rapidement, il devra faire un choix : demander l'aide d'urgence, envisageant ainsi un éventuel retour dans son pays ou partir à l'aventure, quitter ses amis, ne pas savoir de quoi demain sera fait.

Certains réagissent très mal. C'est le cas de Samir. Après avoir quitté le centre du Simplon à Porrentruy, il est hospitalisé deux jours plus tard aux HUG pour une surdose de médicaments. Il était en traitement dans un centre médico-psychologique...

Quant à Sunday, une heure après avoir appris qu'il est NEM, il ingurgitera un cocktail de médicaments, puis disparaîtra après quelques jours d'hospitalisation. Samba, en traitement pour une maladie osseuse des chevilles a également reçu la redoutable décision. Après quelques semaines d'hésitation, il a pris la résolution de s'en aller, quittant le centre du Simplon avec quelques boîtes de médicaments en poche. Une année après, il a fait un bref passage au centre. Ayant l'air en forme, il a pourtant avoué avoir eu une « vie difficile »... Il y a quelques mois, une lettre de l'hôpital de l'Ile, à Berne, le concernant, est parvenue à l'adresse du centre.

Dato a été frappé d'une décision NEM alors qu'il était sous méthadone. Il a refusé un sevrage rapide et a dû quitter la région avec 5 doses dans ses valises. Un mois plus tard, il était de retour en Géorgie.

Mohammed vivait (illégalement) à Genève lorsque l'ODM a refusé d'entrer en matière sur sa demande d'asile. Il est donc resté dans la même ville. Cependant, plus de deux ans après, une facture d'hôpital de Zurich parvenait au centre du Simplon. Ibrahim, asthmatique, passait son temps à Vevey, chez une copine. En mai 2004, il n'eut même pas connaissance de la décision de l'ODM. Depuis cette date, plus personne n'entend parler de lui.

Certains prennent des précautions

Certains, se doutant de quelque chose, ont préparé leur passage dans la clandestinité : Hamda, qui s'est installé en juin 2004 à Genève où il avait déjà vécu quatre ans ; Clotaire, qui a peut-être épousé sa copine à Lucerne, en juillet 2004 ; Guy,

Officiel pour infraction à la LSEE...). Si une partie des NEM quitte officiellement nos structures d'accueil, de gré ou de force, la plus grande part disparaît dans la nature, sans pour autant sortir de Suisse. Comment le savons-nous ? Aujourd'hui encore, pour certains, l'AJADA reçoit parfois du courrier,



Certains NEM tentent de se faire oublier...

qui, petit à petit, valise après valise, s'est installé en juin de la même année dans la région lémanique. Plus de nouvelles depuis ces dates.

Certains se révoltent, tempêtent, menacent, comme Pedro, ulcéré, qui grava une croix gammée sur la porte de l'Association jurassienne pour l'accueil des requérants d'asile (AJADA).

Très souvent, apprenant qu'ils doivent quitter leur chambre ou leur studio, les requérants déclarés NEM ne savent que faire. On les voit, durant la journée, tourner autour du centre, pas encore résignés. Sina est resté 2 ans à Porrentruy avant d'être expulsé ; Lyes a gagné un canton voisin où il essaye, aujourd'hui encore, de se faire oublier (sans succès d'ailleurs, car son nom est apparu dans le Journal

des factures médicales, des factures des Chemins de fer fédéraux (CFF) ou des Transports publics de divers cantons, ce qui signifie qu'ils sont toujours en Suisse. Parfois, les polices cantonales d'autres cantons téléphonent pour obtenir des renseignements, ou des hôpitaux qui souhaitent connaître la caisse maladie d'un NEM, deux ans après sa disparition... Des requérants parlent, des bruits circulent, rarement un coup de téléphone...

Rédaction jurassienne

Genève

Au Lagnon, les NEM luttent avec l'énergie du désespoir

Genève enregistre 72 personnes NEM actuellement. Celles-ci sont logées au foyer du Lagnon et aux Tattes où ils vivent grâce à l'aide d'urgence.

John* ne compte que deux mois de séjour à Genève. D'origine sierra-leonaise, ce NEM de 25 ans qui ne parle qu'anglais nous confie son désarroi. « Avec ce que je vis ici, je ne pense pas que ce soit normal de parler d'une tradition humanitaire en Suisse. » Comme tous les autres NEM, John se lève tous les jours vers 10 heures du matin. Pour échapper à l'ennui, il va se promener en ville, à la recherche d'anglophones de même condition que lui, pour palabrer. « Je ne peux pas travailler, pourtant je suis encore jeune et je n'ai commis aucun crime. » Un Nigérien, 26 ans, ayant entendu les confidences de John, veut également faire entendre sa voix : « Il y a des visites de police

tous les jours ici et nous avons peur. » Etienne Fueter, coordinateur du foyer du Lagnon dit le contraire. Pour lui, la police ne passe que rarement pour des contrôles de routine ou pour des recherches liées à des vols commis en ville.

Garder espoir en priant

« Partir serait une bonne solution pour moi. Le fait de passer mes journées à ne rien faire me dégoûte », déclare un NEM originaire des Balkans. Sur la quarantaine de « pensionnaires » du Lagnon, une majorité penche pour un départ de la Suisse : sortir de ce calvaire nommé NEM.

Pour trouver une parade inespérée à cette situation, certains se réfugient dans la spiritualité. Basong, un Camerounais de 24 ans, est l'un des chrétiens du foyer. Avec Janka, un compatriote, ils vont à la messe tous les dimanches matin. La pratique de la foi est associée à une préoccupation beaucoup plus prosaïque : l'amélioration d'un talent sportif qui peut faire la différence. « Je fais du jogging chaque matin et je pratique du foot pour rester en forme pour, peut-être, intégrer un club de foot. »

Le désœuvrement impose une cogitation chaotique et répétitive autour des questions existentielles. Au foyer, aucun encadrement ne leur permet de structurer le quotidien. Seule, l'organisation AGORA leur propose des rencontres. Mais rares sont ceux qui viennent discuter avec les animateurs de cette association qui offre aussi une collation tous les mardi à 10 heures.

Rien n'est laissé au hasard par rapport à la sécurité du bâtiment du Lagnon. Un service de gardiennage veille jours et nuit pour contrôler les visiteurs. « Nous n'avons pas de problème de cohabitation entre les NEM, ils sont plutôt solidaires, car ici, tout le monde est lié au même sort », conclut Etienne Fueter.

Ngimbi Liyundula

* Prénom fictif



Jura

La problématique de l'emploi chez les requérants

Dans le Jura (70'000 habitants) à fin janvier 2007, le Service des arts et métiers a recensé 2028 demandeurs d'emploi, soit 1393 chômeurs et 635 demandeurs d'emploi non chômeurs. Le taux de chômage était de 4,1 % (moyenne suisse 3,3 %), l'ensemble des demandeurs d'emploi représentant 5,9 % de la population. Chez les requérants, les chiffres sont les suivants : sur 286 personnes (hommes, femmes et enfants), 43 avaient un emploi à la même date.

Conformément à la législation, les demandeurs d'asile attribués au canton du Jura, séjournant depuis trois mois au moins en Suisse et bénéficiant d'un permis de séjour régulier sont autorisés à chercher un emploi. Cependant, force est de constater que l'accès au marché du travail s'avère pour eux un parcours du combattant.

Les causes

Dès lors, quelles seraient les causes de cet accès difficile au marché du travail ? Reste-t-il à ces requérants une maigre chance de décrocher un job ? Il y en a qui vivent ici dans le Jura depuis plusieurs années et qui n'ont jamais eu la chance (ou la volonté ?) de trouver un emploi.

Nombreux sont les demandeurs d'asile qui se plaignent de ne pas se sentir utiles, de devoir mettre en veilleuse leur savoir-faire et leurs compétences du fait de leur désœuvrement.

Sans risquer de se tromper, on peut attribuer à cette situation plusieurs facteurs: il ressort que beaucoup de requérants se heurtent à la barrière de la langue. Or, les employeurs n'aimeraient pas donner des ordres qui ne seraient pas compris, donc ils exigent une certaine maîtrise du français. Le manque de qualification de la plupart des requérants, l'impossibilité de chercher du travail hors de son canton d'attribution, l'interdiction durant la première année d'embauche de faire appel à une agence de placement sont autant de causes qui les défavorisent.

Les moyens

Actuellement, quels sont les moyens mis à la disposition des requérants d'asile afin de maximiser leur chance de trouver un emploi ? Certes, des programmes de formation sont mis en place. Ainsi, PROFORA (Programme de formation pour les requérants d'asile) se charge de dispenser des cours de français, d'informatique, de restauration, d'aide-soignant, de caissier, etc. pour des

résultats finalement assez minces, du moins dans le Jura : à peine 10 % des requérants ayant suivi une formation PROFORA ont trouvé à ce jour un emploi durable.

Les requérants bénéficient aussi de l'appui de l'Office régional de placement (ORP). En collaboration avec les caisses de chômage, cet office aide les demandeurs d'emploi à acquérir une formation à l'Espace Formation Emploi de Bassecourt (EFEB), dans diverses professions : horlogerie, mécanique, CNC, soudage, polissage, etc. Cependant, il faut d'abord réussir des tests et les délais d'attente pour accéder à un stage sont parfois très longs : six à huit mois pour celui de polissage (en raison de la bonne santé de l'horlogerie suisse, ce cours est très prisé).

Bilans

Quels bilans pouvons-nous tirer ? Par le biais de ces programmes, certains ont pu intégrer le marché du travail. Mais il reste un nombre non négligeable de gens qui, à l'issue de leur formation, n'ont pas trouvé de travail. C'est le cas, par exemple, de Kadi, un jeune Congolais, et d'Amédi (nom d'emprunt) qui ont respectivement suivi une formation dans la restauration et la maçonnerie. Dix fois, vingt fois, trente fois, ils ont entendu la même petite phrase : « Désolé, c'est complet ! ». Un livret N est souvent un handicap, car il implique de la part de l'employeur éventuel des démarches administratives rébarbatives. Mais la difficulté de trouver un emploi est aussi inhérente à la conjoncture générale du marché de l'emploi.

Concluons sagement avec Voltaire :

« Le travail nous éloigne de trois maux : l'ennui, le vice et le besoin »

Le point de vue d'un conseiller de l'ORP

Luc Sauget, conseiller en personnel à l'Office régional de placement à Porrentruy, a bien voulu nous recevoir et répondre à quelques questions.

Voix d'Exils : Comment expliquez-vous l'accès difficile des requérants au marché de l'emploi ?

Luc Sauget : Cet accès difficile s'explique par plusieurs facteurs. Certaines formations suivies ou certains diplômes obtenus par les requérants dans leur pays d'origine ne sont pas reconnus en Suisse ; l'obligation de trouver un emploi « en direct » durant la première année, sans l'intermédiaire d'une agence de travail intérimaire ; la spécificité des formations helvétiques, (particulièrement dans le Jura où l'industrie horlogère est très développée) par rapport aux formations étrangères.

Y a-t-il quand même un espoir ?

Je pense que l'ORP et l'AJADA (Association jurassienne d'accueil des demandeurs d'asile) font tout ce qu'il est possible de faire afin de permettre aux requérants d'acquérir des formations.

Cette situation est-elle le fruit de la conjoncture économique ? Dans quelle mesure la responsabilité des requérants est-elle engagée ?

Cela dépend beaucoup de la conjoncture, car une bonne conjoncture résorbe le chômage et donc accroît les chances des requérants ; une mauvaise conjoncture amenuise leurs chances. Mais on ne peut pas ignorer la motivation personnelle. Elle fait souvent la différence.

Pour quels résultats ?

Grâce à notre appui, de nombreux requérants ont pu intégrer le marché de l'emploi, mais nous n'avons pas de statistiques fiables à notre disposition. Les requérants nous donnent rarement des nouvelles...

Propos recueillis par Kudzo Fepkey



Jura

Le rap et moi...

Néo Zapatta (nom de scène) est passionné de rap. Il écrit des textes, compose la musique, réunit paroles et musique avec une table de mixage, se produit sur scène et n'espère qu'une chose : pouvoir un jour enregistrer un disque... Nous lui avons demandé de nous écrire ce qu'est sa conception du rap. Ça décoiffe !

Le hip hop ou le rap. Comme on peut l'entendre, c'est une tradition qui à l'origine défendait des causes d'ordre social, politique, économique ou religieux. Aujourd'hui, c'est la plaque tournante du showbiz musical.

Le rap, un mode de vie

Grosso modo, le rap ou hip hop n'est pas ou ne se définit pas comme un simple style de musique : c'est avant tout une culture qui s'exprime par la manière d'être, de se vêtir, de marcher, de parler, de se coiffer, etc.

Rap ne veut pas dire violence mais revendication, pour ne pas dire rébellion. «Public Enemy» ou « Assassin », entre autres, peuvent servir d'exemples.

Si certaines soirées rap ou hip hop ce sont terminées en baston, c'est tout simplement parce qu'il y en a marre d'être regardé de travers...

Dans l'univers rap, on ne se la joue pas à la Rambo pour faire comme en Irak, c'est-à-dire faire parler les armes et ôter des vies humaines car cela, c'est de la pure violence.

Nous, comme adeptes de cette tradition culturelle et philosophique, nous nous servons de la parole comme d'une arme, sans faire de victimes. A l'origine était la parole, donc le rap, parler...

On se moque des religions, des politiques, des stratégies économiques ou militaires. Une seule chose compte à nos yeux : un monde meilleur et libre, c'est-à-dire « peace and love ».

Le rap revendique le respect des droits humains, l'égalité, la liberté de chacun dans tous les sens du terme. Un revendicateur charismatique ne fait pas les choses sous forme de doléances, mais en revendiquant...

Aujourd'hui encore, plusieurs vérités se retrouvent étouffées par la censure. Cependant, le rap n'a pas pour but de pousser l'homme à la désobéissance civique ou quoi que ce soit dans le genre ; c'est n'est pas une musique d'incitation, mais d'éveil.

Le rap, une liberté

Pour en finir, le rap est une liberté d'expression qui frappe derrière les portes fermées aux idéaux les plus purs de notre millénaire. Le rap, c'est s'exprimer sans peur des jugements,

c'est revendiquer ses idées, sa façon de penser, s'ouvrir, s'épanouir...

Le concept hip hop nous a appris à transformer l'énergie négative en énergie positive, quelles que soient les tribulations. Beaucoup d'entre nous passent par la tôle, la vie de rue, bref la misère. Mais c'est dans cette optique que certains d'entre nous deviennent des affranchis. A travers les épreuves, un rappeur forge ses forces...

Néo Zapatta



↑ Rap attitude...

Suisse

Vente de blocs-notes pour la Journée mondiale du réfugié 2007

Cette année, dans le cadre de la Journée mondiale du réfugié qui est placée sous le signe de la solidarité avec les jeunes réfugiés et requérants d'asile, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) vend des petits blocs-notes (set de 2). Par la vente de ces blocs-notes, des projets de formation et d'intégration à leur intention peuvent être réalisés. Un grand nombre de jeunes réfugiés n'ont en effet qu'un accès limité aux offres de formation scolaire et professionnelle. Ils sont accueillis chez nous à titre provisoire mais restent souvent des années en Suisse. Avec leurs parents, ils vivent dans des conditions difficiles et se trouvent défavorisés et marginalisés socialement.

Les enfants et les jeunes qui ont dû fuir leur pays à cause de la guerre et de la violence ont tout spécialement besoin de protection et de l'assurance d'avoir un avenir. Ils ont besoin de perspectives!

Les blocs-notes seront vendus en juin dans les magasins du Monde Claro et lors des activités de la Journée du réfugié. Vous pouvez les commander directement à l'OSAR, au prix de 5 francs pour un set de 2 (frais de port en plus).

Pour en savoir plus : www.osar.ch

Fribourg/Récit

Au nom de tous les miens

Du CERA de Vallorbe à Fribourg, un père de famille raconte son parcours de requérant d'asile.

A ma gauche et à ma droite, que de gens vivant avec l'espoir d'une nouvelle vie, avec dans les yeux un peu de peur, un peu de tristesse et tous étonnés : comme vous pouvez le deviner, nous nous trouvons dans un CERA (Centre d'enregistrement pour requérants d'asile) où une nouvelle vie commence pour nous. C'est là que renaît l'espoir pour un nouveau destin et où le moindre mot prononcé sera la clé de la porte suivante. Nous sommes dans le préau, chaque minute nous semble longue, nous attendons que nos montres indiquent 9 heures, l'heure de la LIBERTE. Nous sortons à petits pas et en file indienne, nos papiers d'identification en main. Emus à jamais par la voix de cet enfant disant à sa mère : « Maman, plus vite sinon il n'y aura plus de biscuit ! » Nous sommes tous très touchés, car lui aussi a compris que, malgré cette tranche de pain que nous avons mangée tôt ce matin, l'attente du dîner sera très longue. La salle où nous nous trouvons, surnommée « Mamo africain », est un lieu accueillant, les gens sont souriants et prêts à nous aider, tout simplement un endroit où nous sommes les bienvenus.

Nous allons maintenant nous promener dans le village. Le regard des villageois, qui ont compris d'une façon ou d'une autre que l'on arrive du CERA, est rempli de méfiance ou de pitié. Les anciens nous l'avaient pourtant dit, mais nous sommes tout de même très surpris et l'on se demande pourquoi. Nous ne sommes qu'au début de l'aventure et nos espoirs se perdent déjà : « Quand quelque chose commence, il y a quelque chose d'autre qui manque. » Nous le ressentons très fort mais n'arrivons pas à le décrire. Nous nous demandons constamment ce que ces regards veulent dire parce que, même si nos langues, nos religions, nos cultures et nos couleurs sont différentes, nous sommes des humains qui rient ou qui pleurent.

Un saut dans l'inconnu ?

Après ce bref séjour au CERA, nous sommes transférés dans nos cantons d'accueil et c'est là que commence pour nous notre deuxième voyage. Empreints de tristesse, nous nous quittons. Même si nos rencontres ont été de courte durée, nous avons lié d'intenses amitiés. Nous partageons tout ensemble. Les larmes dans les yeux, nous partons avec notre valise ou simplement des cabas en papier

pour certains. Les plus chanceux parlent une seconde langue, les autres se font comprendre avec des gestes, chacun monte dans le train en partance vers la destination attribuée.

Une voix annonce dans le haut-parleur : « Prochain arrêt, Fribourg ! » Nous sommes arrivés. Nous descendons du train la tête remplie d'interrogations : « De quel côté devons nous partir ? A qui s'adresser ? Comment se rendre à l'endroit où nous sommes attendus ? ». On ne sait rien, peu importe, nous nous débrouillons d'une façon ou d'une autre, puis, petit à petit, à force de tâtonner, nous arrivons à bon port.

Avec le temps nous comprenons que nous avons eu beaucoup de chance d'être accueillis dans un canton comme Fribourg. Certains cantons sont beaucoup plus stricts et nettement moins avenants. Ici, nos transferts dans les appartements sont plus rapides, l'inscription de nos enfants dans les écoles publiques également. Les gens sont ouverts et cela a un grand effet psychologique sur nous et surtout sur nos enfants. Au fait, comment nos enfants vivent-ils ces étapes ? Même s'ils ne le racontent pas, nous pouvons le lire dans leurs yeux. En tant que mères et pères, nous le ressentons. Ce regard qui nous dit : « Pourquoi vit-on tout ça ? » La vraie vie du requérant, c'est eux qui la subissent le plus. A l'école, au parc, dans la rue, avec leur amis, ils entendent : « Eux, c'est des voleurs ! » ou « Eux, ils sont sales ! ». Des mots comme ceux-ci engendrent automatiquement la peur et l'agressivité. Certains enfants se renferment et sont marqués à l'avenir et ça ne résout rien. C'est avec l'aide de la famille, des psychologues, des enseignantes et enseignants, des assistants sociaux, tous ces gens qui ont une grande influence sur eux et sur leur intégration que les problèmes entre les requérants et la population suisse diminueront. Toutes ces mains qui leur sont tendues sont le pont qui relie les enfants à la vie et les aide à apprécier le pays d'accueil. Le moindre sourire peut changer leur petit monde. C'est magique, un enfant qui reçoit de l'amour est toujours motivé à faire des efforts. Si l'on se permet de mettre Fribourg en exemple, c'est parce que presque tous ces problèmes sont pris en compte par les responsables et collaborateurs qui nous entourent.

La lutte pour l'autonomie

La recherche d'emploi est une autre difficulté. Nous allons nous inscrire dans différents bureaux de placement. Le premier obstacle rencontré est le problème de la langue. Nous y remédions en suivant des cours organisés par la Croix-Rouge fribourgeoise. Le deuxième motif utilisé pour nous freiner est le manque de diplôme ou de pratique. Nous y remédions également en participant à différents cours de formation, mais ce n'est toujours pas suffisant. Voilà qu'ils nous demandent le permis de conduire et le véhicule que nous n'avons pas les moyens de financer. La vraie raison est que la plupart des patrons ne veulent pas engager les détenteurs d'un permis N ou F. Heureusement qu'une minorité d'entre eux l'accepte et engage malgré tout des migrants au bénéfice de ces permis. Certains d'entre nous, après des mois ou des années, finissent quand même par trouver un emploi fixe ou temporaire. Certains choisissent la voie du mariage et obtiennent un permis B qui facilite grandement la prise d'emploi. Pourquoi autant de discriminations ?

En attendant un éventuel travail, il y a toujours de quoi nous occuper : les cours de langues, les programmes d'occupation de la Croix-Rouge fribourgeoise et le sport (choisi par une minorité d'entre nous, uniquement ceux dont le but est d'en faire une carrière professionnelle). Chacun essaye de faire quelque chose, mais à chaque choix on se demande si cela va influencer la décision concernant notre demande d'asile et, chaque jour qui passe, on s'habitue et on s'intègre de plus en plus. Une décision négative nous fait peur pour nous-mêmes et pour nos familles. Ce sentiment d'insécurité est le plus horrible des sentiments : « Tu es en vie mais la mort est toujours devant toi, aucune solution à part l'attente ! »

Pour les jeunes en fin de scolarité obligatoire, le moment le plus difficile est celui de trouver un apprentissage. Le problème du permis est identique et on se retrouve face à ces mêmes patrons qui ne veulent pas engager d'apprenti en craignant que le jeune requérant d'asile ne puisse terminer sa formation avant une décision négative de l'Office fédéral des migrations.

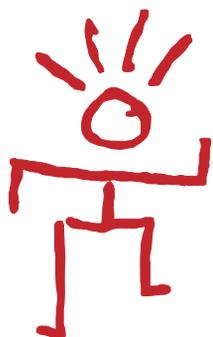
Le manque de travail, donc d'argent, ne nous permet pas d'avoir des loisirs. Regarder nos amis suisses partir en vacances ou simplement acheter un téléphone portable est pour nous parfois chose difficile.

La mauvaise réputation fait tache d'huile

Des anciens nous racontent leur arrivée en Suisse, il y a 15 ans, et nous disent qu'auparavant ce n'était pas aussi dur qu'aujourd'hui. Pourquoi le regard des gens a changé envers les requérants ? Pour un pull blanc qui a une petite tache les gens diront qu'ils est sale. C'est la même chose pour les requérants, la minorité malhonnête salit l'honneur des requérants.

Pour qu'une personne s'intègre dans le pays dans lequel elle est accueillie, il faudrait que le regard de la population change envers elle. Tous les requérants d'asile ne sont pas des criminels mais par contre endurent à cause de leur passé difficile des problèmes psychologiques. Un prêtre a dit un jour : « Comment peut-on se permettre de juger quelqu'un que l'on ne connaît pas ? Et pourquoi se permet-on de juger quelqu'un que l'on a voulu connaître ? » Deux questions qui n'ont pas encore trouvé réponse.

Demir SELMA



Etre peintre pour rebondir dans la vie

Alors qu'il n'a pas vingt ans, Cihan est condamné dans son pays à dix ans de prison pour ses idées politiques qui ne correspondent pas au régime en place. Mais il ne se morfond pas et, au contraire, il profite de ces années d'isolement pour améliorer ses connaissances musicales et, surtout, développer son aptitude à peindre.

Depuis une année qu'il est arrivé en Suisse, Cihan transmet à tous son goût pour la musique (il donne des cours de saz, instrument musical qui vient d'Anatolie) et il n'arrête pas de peindre. Son style de peinture surprend et fascine beaucoup de gens et il reçoit du soutien et des encouragements de plusieurs personnes. Malgré cela, Cihan reste requérant d'asile

et l'assistance financière qu'il perçoit ne suffit souvent pas pour vivre et financer l'achat du matériel pour ses créations. Cihan ne baisse pas les bras et trouve des solutions pour réaliser des œuvres avec très peu de moyens.

Il a pu exposer récemment ses créations à Fribourg et il commence à se faire connaître dans le canton. Le jeune peintre a plein de projets en tête. Du talent et de la motivation, deux ingrédients nécessaires à la réussite.

Demir SELMA





Genève

Le nombre de foyers d'hébergement va-t-il encore diminuer en 2007 ?

L'année dernière, sept structures d'hébergement collectif ont fermé leur porte, soit 363 places. L'Aide aux requérants d'asile (ARA) de l'Hospice général prévoit d'en supprimer d'autres encore.

Les rumeurs courent. Les requérants d'asile s'inquiètent face à cette perspective, car beaucoup craignent de se retrouver sans logis ou entassés à plusieurs dans de petites pièces. Nous avons interrogé le coordinateur de ces fermetures, Gabriel Fratianni. Non seulement il dément une telle éventualité, mais assure que l'ARA prévoit de « ne fermer qu'un seul foyer en 2007, à savoir Frank-Thomas. La fermeture du foyer Rigot est repoussée à fin 2008. »

Pourquoi l'institution genevoise d'aide aux requérants d'asile procède-t-elle à ces suppressions de foyers ? Selon différentes sources officielles, la diminution du nombre de requérant d'asile en est la principale cause. Il y a 40% en moins de requérants d'asile attribués au canton de Genève. Ceux-ci étaient au nombre de 5000 environ au début de 2005.

Les foyers concernés, tels que Frank-Thomas et Rigot, sont également visés par « le projet d'aménagement sur les parcelles qu'ils occupent actuellement. Pour le premier, il s'agit du chantier ferroviaire CEVA qui devra relier Genève à la France voisine. Le second disparaît au profit de l'agrandissement de la Place des Nations », précise M. Fratianni.

Attributions sur critères

Les occupants des foyers à fermer vont être relogés ailleurs. Cela va occasionner quelques bouleversements propres à tout déménagement mais aussi des tensions entre nouveaux et anciens « locataires » des foyers d'accueil. Pour éviter toute perturbation majeure, Gabriel Fratianni explique que « plusieurs critères sont pris en considération dans l'attribution d'un nouveau logement. » Le premier des critères est la situation médicale de chaque requérant d'asile candidat au relogement. Selon la gravité de la maladie, une personne malade est

appelée à occuper une chambre individuelle en priorité.

Mais le travail d'attribution des chambres dépend aussi d'autres critères. « Nous essayons de tenir compte des souhaits de l'usager, par rapport à son lieu de travail ou de formation, par exemple. Mais cela n'est pas toujours possible », précise Gabriel Fratianni.



Le foyer Frank-Thomas sera fermé dans les mois à venir.

La situation financière des personnes à reloger est prise en considération dans certains cas :

« Lorsqu'il s'agit notamment de faire un choix entre deux candidats pour une même place, nous donnons en effet la priorité à la personne qui s'acquitte de sa participation aux frais d'hébergement », déclare M. Fratianni.

Ce dernier reconnaît que ces opérations passées et futures ne sont pas sans risque de conflit entre usagers. Il pense que « le principal problème réside dans ce que peut ressentir un requérant d'asile qui, ayant vécu pendant plusieurs années seul dans sa chambre, doit la partager avec un inconnu. » C'est une difficulté que l'équipe de Gabriel Fratianni arrive à maîtriser jusque-là.

Soraya HATAM

Genève

Internet fait son entrée dans les foyers

L'un après l'autre, les foyers d'hébergement de requérants d'asile de Genève s'équipent en connexion Internet, pour le plus grand bonheur des pensionnaires. C'est le cas au Petit Saconnex et à Feuillasse.

Depuis le mois de juillet 2006, un local abrite trois ordinateurs pour permettre aux requérants du foyer de Feuillasse (Meyrin) de surfer gratuitement.

La fréquentation de ces cyberspaces est réglementée pour éviter tout dérapage telle que la consultation de sites compromettants. Un règlement intérieur fixe les règles d'usage à l'intention de chaque internaute. «Après avoir lu le règlement intérieur, l'internaute signe une fiche qui porte son nom et son prénom, l'heure du début et de la fin de connexion, ainsi que le numéro de la machine utilisée», explique Christian Bazungula, encadrant du cybercafé de Feuillasse. En ce qui concerne les sites payants, Rachel Jimenez, responsable de l'atelier informatique du service Ressources de l'Aide aux requérants d'asile, les fait bloquer depuis le fournisseur d'accès.

Combien coûtent ces nouveaux équipements ? « Nous travaillons sur Linux, un système d'exploitation gratuit, avec des machines de récupération », précise Rachel Jimenez. D'autres foyers auront leur connexion Internet dans les prochains mois.

Andy Mack



Au foyer de Saconnex, Ludovic est l'animateur du cybercafé.

Genève

Quand les enfants requérants d'asile se souviennent de leur premier jour de classe

Trois élèves dont les parents sont requérants d'asile non francophones parlent de leurs émois en découvrant l'ambiance de l'école genevoise.

Tous les enfants se souviennent sûrement de leur premier jour à l'école, surtout au moment où les parents leur disent au revoir et s'éloignent. Le sentiment de solitude s'installe et le sourire de l'institutrice ne les rassure pas tout de suite. Ils sont originaires du Kosovo ou de Tchétchénie... et viennent de boucler leur première année de scolarité à Genève. Mais n'arrivent pas à se départir des souvenirs des premières heures.

Midhat a 14 ans. Elle se souvient de son premier jour de classe : « Je ne pouvais pas parler aux autres élèves pour la simple raison que j'étais incapable de prononcer un mot français. » Son jeune frère de 10 ans, Mivret Girak, eut le même problème : « J'avais une sensation bizarre d'entendre des gens parler une langue inconnue de moi tout autour. » Les deux élèves étrangers ont mis beaucoup de volonté à surmonter leur handicap dès les premières semaines. Ils voulaient tisser rapidement des liens d'amitié pour se mettre en confiance. Mais ils ont dû patienter plusieurs mois avant d'intégrer un groupe de copains. Pour ces jeunes venus d'ailleurs, toutes les occasions de rencontres devraient servir de prétexte à la pratique du français.

« L'apprentissage du français ne se limite pas seulement à la classe, mais il doit s'étendre jusqu'aux activités ludiques. Je demande toujours aux parents de pousser leurs enfants à faire du sport car il leur permet de créer des liens forts avec les autres et forcément, une accélération de l'apprentissage du français », remarque Leta, assistante sociale. Elle apporte depuis des années un soutien psychologique à tous les enfants non francophones habitant le foyer de Saconnex.

Le premier regard

A l'image de Midhat et Mivret Girak, la majeure partie des élèves étrangers sont paralysés par le

regard des autres. « Quand je suis entrée dans ma classe pour la première fois, tout le monde m'a regardée d'une façon étrange. J'ai senti mes jambes se figer. » Une impression partagée par son frère Mivret : « Quand j'ai vu la maîtresse entrer et saluer tout le monde, je ne savais quoi dire. Mon prénom était inscrit en gros caractères sur mon pupitre. La maîtresse s'y est penchée et a fait un commentaire. Je n'avais rien compris. Pris de honte, j'ai laissé échapper des larmes. »

Depuis ce début douloureux, ces deux élèves ont fait des progrès remarquables. Ils s'expriment couramment en français en moins d'un an d'apprentissage. Leur regard brille quand ils parlent la langue de Molière. Elle est devenue un instrument précieux qu'ils emploient avec beaucoup de plaisir.

Markh, une jeune Tchétchène, y trouve même une thérapie contre les maux vécus dans son pays. « Ici l'école est jolie et calme. Grâce à l'école je ne revis plus les scènes de fusillades. » Les trois jeunes élèves tiennent à remercier leurs enseignants qui ont pris de leur temps pour les hisser au même niveau que les autres élèves francophones. Pour eux et pour les parents qui vivent le bonheur de voir leur progéniture parler la langue française, ces enfants mettent les bouchées doubles pour arriver au sommet de l'apprentissage.

Amani Madani & Aïda El Khatib

Témoignage d'une mère

« La première fois où j'ai accompagné mon enfant à l'école, j'ai éprouvé une joie énorme, malgré la peur de me séparer de lui dans cet environnement nouveau. Je me sentais aussi perdue que mon fils à l'entrée de l'école car je ne parle pas le français et je ne connaissais personne parmi les enseignants et les autres parents.

Mon fils avait peur. Je l'ai accompagné dans la classe. Il s'est assis seul à sa place. L'enseignante avait tout préparé soigneusement pour la rentrée des classes. J'ai examiné la salle et je l'ai trouvée impeccable. Tout était propre et rangé. Quand l'enseignante est rentrée dans la classe, elle s'est approchée de moi, elle m'a dit quelque chose. Mais je n'ai rien compris. Elle a salué les enfants, puis s'est approchée de mon fils pour lui caresser la tête. Les autres enfants ne quittaient pas des yeux mon fils. A ce moment précis, je me suis posé la question suivante : mon fils serait-il capable d'apprendre le français et réussir à communiquer un jour avec ses copains de classe et son enseignante ? La question ne se pose plus mais ce jour-là restera gravé à vie dans ma mémoire. »



L'assistante sociale Leta (debout) avec deux élèves et leur mère. ↑

Neuchâtel

Le GAR est aux côtés des réfugiés depuis plus de 30 ans

Fondé dans les années 70 pour accueillir les immigrés italiens et espagnols notamment, le groupe «Suisse – immigrés» s'est formé de citoyens qui avaient à cœur de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.



Dessin de Berrilo

Après que ces immigrés aient organisé leur propre communauté (cercles italien, espagnol...), le groupe s'est scindé en deux parties: «Suisse – immigrés» qui allait disparaître plus tard, et le Groupe Accueil Réfugiés (GAR) qui s'occupait de l'accueil des requérants d'asile dans les Montagnes Neuchâteloises.

Avant la création des structures d'accueil par l'État, le GAR se chargeait d'offrir aux requérants d'asile nouvellement arrivés toutes les prestations qui sont assurées aujourd'hui par les offices sociaux de l'asile (logement, démarches administratives...).

En outre, il favorisait la rencontre entre requé-

rants d'asile et population suisse en organisant des soirées d'information et des fêtes où l'on pouvait découvrir des spécialités culinaires de tout pays et parler des problèmes liés à l'asile.

Engagements bénévoles constants

Le Groupe est composé de 8 personnes qui travaillent bénévolement, dont une fait partie de la Commission consultative cantonale en matière d'asile.

Trois bénévoles assurent une permanence hebdomadaire tous les mardis de 19 à 20 heures au Centre de Rencontre, sis à la rue de la Serre 12 à la Chaux-de-Fonds. Ce local est mis gracieusement à disposition par la ville.

L'aide que le GAR offre aux requérants d'asile comporte deux aspects: l'aide matérielle qui est attribuée principalement aux titulaires du permis F dont la situation financière est difficile. Puis,

l'aide juridique apportée souvent pendant la procédure d'asile après la première décision sous forme de recours. « Pendant les premières années de l'existence du groupe, nous prenions les requérants d'asile en charge dès leur arrivée en Suisse, nous les accompagnions durant les auditions, ce qui nous permettait de mieux connaître leur situation », explique Mme Francine Lehmann, un des membres les plus anciens du GAR.

« Cela nous facilitait beaucoup leur défense et nous permettait d'apporter une aide plus efficace dans la procédure d'asile », renchérit M. Frédéric Panza, un autre membre du GAR. « Il faut rappeler qu'à cette période-là, le GAR était la plate-forme autour de laquelle gravitaient les requérants d'asile et de nombreuses

personnes actives dans le milieu d'aide aux réfugiés dans le haut du canton. Nous comptons sur le bouche-à-oreille pour faire connaître notre permanence auprès des nouveaux arrivants. »

Collaboration avec les organes professionnels

Le groupe entretient des liens avec le Centre social protestant (CSP) et la section neuchâteloise de Caritas. Deux à trois réunions annuelles rassemblent ces organisations avec la participation de la Coordination asile de Neuchâtel pour suivre l'actualité de l'asile dans le canton et demander des conseils auprès des collaborateurs du CSP et de Caritas ou s'informer sur les programmes de formation disponibles pour les requérants d'asile.

Il y a quelques années, le groupe effectuait la visite des centres de premier accueil - cette activité est provisoirement suspendue - à tour de rôle avec le CSP et Coordination asile dans le but de rencontrer les requérants d'asile, se renseigner sur leur situation et, éventuellement, les assister dans la mesure du possible pendant la procédure d'asile.

Dominique Husniya

Adresse du GAR:

Groupe accueil réfugiés
Case postale 686
2300 La Chaux-de-Fonds

Constituée de 3 membres de l'administration cantonale, 3 membres des œuvres d'entraide (CSP, Caritas NE et GAR), et 1 présidente. Elle est chargée de discuter les grands axes de la politique cantonale en matière d'asile. Elle est également compétente pour les questions concernant la régularisation des requérants d'asile et des personnes admises provisoirement.

Neuchâtel

Monsieur Roger Wuthier s'en va après 8 ans au service des requérants d'asile

A 58 ans, après presque 42 années d'activités professionnelles, l'intendant décide de se retirer.

Son premier contact avec des requérants d'asile remonte à l'époque où il travaillait encore comme surveillant de la prison de Neuchâtel, de 1980 à 1998. Ce long passage dans le milieu carcéral a certainement eu une incidence sur l'orientation de sa carrière professionnelle, car pour avoir partagé pendant 18 années le quotidien des hommes d'origines diverses, il pose désormais un regard différent sur le monde.

A la fermeture des prisons de Neuchâtel en 1998, l'on se serait attendu qu'il retourne à son métier de base : mécanicien. Il l'a exercé pendant 17 ans, de 1964 à 1980. Monsieur Roger Wuthier opte plutôt, en parfaite conformité avec ses convictions, pour un métier à caractère social, celui qui lui permettra surtout de rester en contact avec des humains: l'asile.

Pendant 8 ans, il côtoie quotidiennement des demandeurs d'asile du canton de Neuchâtel. D'abord à la Prise-Imer (centre de premier accueil aujourd'hui fermé) comme intendant, où, en parallèle avec ses activités, il contrôle et dirige des stages pratiques relatifs aux métiers du bâtiment pour le compte de Profora Bejune (lire n° 25 de Voix d'Exils). Il supervise également des travaux importants de maçonnerie, de peinture et de menuiserie tant à la Prise-Imer qu'à Couvet (l'unique centre de premier accueil encore ouvert dans le canton). Lesdits travaux sont entièrement exécutés par des requérants d'asile dans le cadre des programmes d'occupation. En huit années passées au service de l'asile, Monsieur Wuthier a noué d'excellentes relations avec plusieurs requérants d'asile, surtout ceux qu'il a encadrés sur les différents sites de rénovation. Il est l'homme de terrain pour tous les travaux d'occupation et, à ce titre, il est en contact direct avec les requérants d'asile qui sont impliqués dans ces différents programmes d'occupation du canton de Neuchâtel.

Une attitude faite de convivialité et d'intransigeance

Ceux qui ont partagé avec lui quelques jours d'activité sur un chantier reconnaissent en lui un homme ouvert, disponible, convivial



M. Wuthier (centre) a côtoyé les requérants d'asile depuis 8 ans. ↑

et intransigeant. A la question de savoir quel regard il porte sur l'asile, philosophe, il répond: « L'asile a toujours été un problème d'actualité et le sera toujours ». Avec une pointe d'angélisme, il poursuit: « Il faut avoir envers les migrants un comportement digne, exactement comme on aimerait qu'ils se comportent envers nous si on avait été à leur place ». En d'autres termes, ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fasse. Alors que l'âge de la retraite en Suisse se situe à 65 ans pour les hommes, Monsieur Roger se retire avec sept longueurs d'avance mais avec tout de même

42 années d'activités. Chapeau! Désormais à la retraite depuis le 15 février, Monsieur Wuthier souhaite consacrer l'essentiel de son temps à faire du vélo, de la natation et prendre du temps avec ses trois petits enfants. En tout cas, nous lui souhaitons une bonne retraite.

Théophile Kenmogne



Valais

Une lauréate du Prix "Femme exilée..." lève le voile sur son histoire

La lauréate Pellissier-Umugwaneza du « Prix Femme exilée, femme engagée » 2007 lève le voile sur son histoire.

Jeanne d'Arc Pellissier-Umugwaneza est l'une des sept lauréates du Prix « Femme exilée, femme engagée » de l'année 2007, décerné le 9 mars dernier à Genève. Rescapée du génocide rwandais, elle vit en Suisse depuis 11 ans. Parfaitement intégrée, elle a une famille, des enfants, un travail. Mais comment vivre son bonheur sans un geste envers ceux qui souffrent ?

Elle a choisi de porter secours aux femmes veuves victimes de viols et malades du sida dans son pays d'origine. Son association Aujourd'hui c'est moi a déjà relevé 50 femmes qui n'attendaient que la mort. Ancienne requérante d'asile, Jeanne d'Arc revient sur son parcours et donne un message d'espoir à ceux qui vivent ce statut aujourd'hui.

Voix d'Exils : Jeanne D'Arc, quel chemin avez-vous parcouru depuis votre arrivée en Suisse ?

J'ai quitté le Rwanda en 1994, en plein génocide. J'ai déposé ma demande d'asile en 1996 et reçu le statut également en 1996. J'ai passé beaucoup d'étapes administratives : j'ai connu les permis L, N, B et C, presque tout l'alphabet y a passé. Je suis aujourd'hui Suisse par mariage ; j'ai deux jeunes enfants.

Quelles impressions gardez-vous de votre vécu de requérante d'asile ?

Je me souviens de mon étonnement devant la vie qu'on me proposait : attendre dans une chambre tout en recevant une assistance financière. Je me rappelle de mon voisin qui vivait comme cela depuis 10 ans. Je n'ai pas pu l'admettre. Je me suis battue pour vivre autrement. Je me suis adressée à l'école de commerce de Sierre pour suivre des cours en premier lieu comme auditrice, puis comme étudiante. J'ai suivi une formation d'aide soignante. Depuis, je n'ai jamais arrêté d'essayer de progresser : par exemple, je viens de décrocher mon diplôme d'assistante en soins et santé communautaire.

Quel message voulez-vous passer à nos lecteurs ?

J'ai deux messages : aux requérants d'asile je dis : n'attendez pas dans votre chambre. Il

faut bouger, bousculer, oser. Tout ce que j'ai obtenu, je suis allée le chercher, je l'ai demandé sans relâche, quitte à « fatiguer » mes interlocuteurs. Se taire c'est se tuer. Mais je m'adresse aussi aux autorités en charge de l'asile pour leur demander de tout faire pour favoriser l'autonomie des requérants d'asile. Je suis persuadée que tout le monde en sortirait gagnant.

développer notre action. C'est une occasion de rappeler ce qui s'est passé au Rwanda et d'aborder la question du sida.

Avez-vous des rêves aujourd'hui, des projets ?

Mais je ne rêve plus ! Je suis dans la réalité. J'espère simplement que les choses vont continuer comme ça et que l'association sera en



↑ Jeanne d'Arc Pellissier-Umugwaneza lauréate valaisanne du Prix "Femme exilée, femme engagée" 2007

Présentez-nous votre association Aujourd'hui c'est moi.

Vous savez, pendant la guerre, au Rwanda, le viol a été une arme systématique. Il y a beaucoup de femmes veuves atteintes du sida. Leur plus grande misère est de voir la mort arriver avant d'avoir pu élever leurs enfants. Aujourd'hui C'est Moi leur apporte un espoir.

J'ai reçu dans mon enfance une éducation faite de tendresse et de rigueur. Avec un tel bagage, on va loin. J'aimerais que les mamans sidéennes puissent elles aussi donner le cadeau de la tendresse et la rigueur à leurs enfants, pour qu'ils puissent avancer dans la vie.

mesure d'aider le plus grand nombre possible de femmes. La première année, en 2003, nous avons pris en charge 5 femmes, la deuxième 17 et la troisième 50 ! Dans l'immédiat, je prépare un voyage au Rwanda. Je sais que « mes » dames m'attendent. J'aimerais que les gens réfléchissent : vous savez, avec 10 francs suisses par mois, on soigne une femme, on lui rend sa vie. Au pays des droits de l'homme, on ne peut pas se limiter à parler des droits de l'homme, on doit agir.

Alors, Aujourd'hui c'est vous ?

Propos recueillis par Betty Tchato

**SE TAIRE C'EST
SE TUER**

Quelle a été votre réaction lorsqu'on vous a annoncé que vous étiez l'une des lauréates du Prix « Femme exilée, femme engagée » 2007 ?

Je le prends avant tout comme un encouragement et une reconnaissance pour les membres de l'association et nos sympathisants. Le prix nous donne une visibilité qui va nous faire connaître et nous permettre, je l'espère, de

Association Aujourd'hui C'est Moi

B.p.15

3960 SIERRE

www.acmoi.org

acmoi@acmoi.org



Valais/Formation

Mon diplôme, ma fierté ou le parcours de deux jeunes requérants d'asile

Etre requérant d'asile, cela n'empêche pas d'avoir des rêves et de les réaliser. Ils existent, ces jeunes volontaires et talentueux qui entreprennent des formations exigeantes et obtiennent d'excellents résultats ! Ils doivent leur réussite à un encadrement attentif (merci aux patrons d'apprentissage !), mais avant tout à une ténacité largement au-dessus de la moyenne. Comme Aiche et Fahreta.

Aiche Aweys est un jeune Somalien de 21 ans. Sa vie n'a pas été facile : son père meurt à la guerre quand il n'a qu'un an ; sa mère, d'origine yéménite, l'élève tant bien que mal. Au bout de quelques années, la mère et le fils se réfugient au Yémen ; Aiche fréquentera l'école durant 5 ans, avant d'être obligé de travailler pour subvenir aux besoins de la famille. Il quitte sa mère à 16 ans pour demander l'asile en Suisse.

Voix d'exils : Comment s'est passée ta scolarité en Suisse ?

A mon arrivée en Suisse j'avais 16 ans et je ne pouvais pas suivre l'école obligatoire ; j'ai suivi pendant une année une classe spéciale pour apprendre le français et les branches principales. Il y a trois ans j'ai commencé mon apprentissage en carrosserie automobile auprès de la carrosserie des Berges, à Sion. Je suis en dernière année et obtiendrai mon certificat de fin d'apprentissage dans quelques mois. J'ai eu de la peine à trouver une place d'apprentissage, à cause de mon parcours scolaire et de mes lacunes en français ; avant de trouver, j'ai dû faire plusieurs stages dans différents garages.

Quels sont tes résultats ?

J'ai eu de très bonnes notes. C'est grâce à ma bonne moyenne que j'ai pu participer, au mois de novembre 2006, au Championnat romand de formation professionnelle de peintre en automobiles à Neuchâtel. J'ai décroché la deuxième place et j'ai gagné une attestation, une coupe et certains outils de carrosserie. J'espère progresser le plus possible dans mon métier. A court terme, en mars, comme je suis qualifié, je vais me présenter au championnat suisse et j'espère bien me retrouver au championnat



Aiche Aweys

international, en novembre, au Japon ! Aiche confie : « Au moment où je dois me concentrer sur le concours, je dois affronter des mauvaises nouvelles liées à ma procédure d'asile. Malgré les interventions de mes professeurs et de mon maître d'apprentissage, je dois quitter la Suisse à la fin de mon apprentissage, sur décision de l'Office fédéral des migrations. Des vents inattendus balaient ma joie et mes espoirs et je me fais beaucoup de souci pour mon avenir.

Fahreta Osmanovic raconte son parcours

Fahreta Osmanovic est une jeune ex-requérante d'asile bosniaque âgée de 17 ans qui vit en Valais depuis 2002 avec sa famille. Elle est élève au centre professionnel de Sion et suit un apprentissage de spécialiste en restauration à l'hôtel «Pas de cheville» à Conthey. Apprenante assidue et motivée, elle a gagné une médaille de bronze lors d'un concours organisé à Lausanne. Elle nous parle de ses réussites.

« À l'occasion du salon Gastronomica International de Lausanne, qui s'est déroulé du 4 au 8 novembre 2006, l'association professionnelle des employés et des cadres de l'hôtellerie-restauration Hotel & Gastro Union propose un stand dédié à des apprenant-e-s de cuisine et du service venus de toute la Suisse romande (près de 250 élèves). Parallèlement, l'association organise un concours de cuisine où les apprenant-e-s cuisiniers-ères préparent des plats et les exposent au grand public. A cette occasion, on m'a demandé de préparer une recette de penne à ma manière et j'ai gagné la troisième place pour le canton du Valais. J'ai ainsi obtenu une médaille de bronze et un diplôme.

Malgré tous les efforts que j'avais fait depuis le début de mon apprentissage, je ne pensais pas que j'allais gagner une des médailles de ce concours, mais maintenant je suis sûre de



Fahreta Osmanovic

mon travail et j'ai plus confiance en moi. Cette victoire est aussi le résultat conjugué des efforts de mes profs et de mon maître d'apprentissage qui m'ont beaucoup aidée autant en pratique qu'en théorie. Auparavant, je me faisais beaucoup de souci pour mon avenir professionnel car, avec ma famille, nous n'avions pas de réponse de l'ODM concernant notre dossier d'asile, mais, par bonheur, quelques jours après ma récompense à ce concours, nous avons obtenu le statut de réfugiés. Malgré mes bons résultats et après l'obtention de mon CFC de spécialiste en restauration, je désire suivre une autre voie professionnelle et entreprendre une formation d'esthéticienne. »

La Rédaction valaisanne



Drogue

Fausses impressions

Pourquoi le requérant d'asile subit-il des contrôles policiers, ou se voit-il régulièrement interpellé : « Vous avez de la coke ? » C'est parce qu'on les considère tous comme des dealers. Et ce n'est pas toujours vrai, comme on peut le constater dans mon aventure avec cette jeune Suisse qui tomba sur moi le mois dernier.

Elle s'approcha comme pour me demander un renseignement ; justement, c'en était un, mais pour savoir si j'avais de la coke à lui vendre. Surpris, puis énervé au point de l'envoyer au diable, deux secondes me suffirent pour reprendre mes esprits et savoir qu'après tout j'avais affaire à une demoiselle.

« Non, mais je peux toutefois t'aider », lui répondis-je, sans savoir quel saint m'avait inspiré cette réponse en ce laps de temps, et comment continuer la conversation avec cette belle brune aux yeux dormants. Elle me suivit de la gare jusqu'à la place St-François, où une idée me vint soudainement à l'esprit.

- Ca te dirait de prendre un café ?

- Oui, répondit-elle.

Sans doute un café serait un lieu idéal pour des rencontres de dealers.

Après une demi-heure de causerie en face de celle qui ne cessait de se moucher et d'apporter sa tasse à la bouche, et qui visiblement attendait que je lui dise où trouver ce qu'elle cherchait, j'approchai ma chaise de la sienne. Puis je commençai à lui poser des questions du genre : « Tu n'es pas mariée ? Tu n'as pas d'enfants ? Tu fais quoi comme travail ? Tu n'as pas de projet d'avenir ? Tes parents ne te disent rien quand tu prends de la drogue ? »

Ne voyant pas en quoi ces questions pourraient aboutir à un marché, désintéressée, elle s'excusa et sortit du café.

P.E.



Vaud

Drogue et asile : les amalgames ont la peau dure



Verra-t-on souvent cette scène de "franche" collaboration entre requérants d'asile et policiers ?

Phénomènes sociaux de plus en plus récurrents, la drogue et le deal sont deux éléments d'une même pièce qui, ces derniers temps, défrayent la chronique et font beaucoup parler des requérants d'asile. D'Yverdon-les-Bains à Lausanne en passant par Bex, pour ne citer que quelques communes vaudoises, on ne parle que des vendeurs qu'on confond souvent avec les requérants d'asile. Mais on entend rarement parler des consommateurs.

Il est vrai que certains requérants d'asile, vu les difficultés liées à leurs conditions de vie, s'adonnent à la vente de cocaïne. A cause de cette minorité, tous les requérants et, particulièrement, les Africains de l'Ouest, semblent être perçus comme des dealers en puissance.

Mais comme les autres marchés, celui de la drogue est soumis à la loi de l'offre et de la demande. Or, dans les centres d'hébergement collectif, dans la rue ou sur les places publiques où j'ai été sollicité pour des questions de stupéfiants, quatre personnes sur cinq m'ayant approché étaient suisses et la plupart du temps très jeunes.

De plus, si les gens s'adonnant au deal sont très visibles dans le domaine de l'asile, la police met moins souvent la main sur leurs fournisseurs, à qui l'affaire rapporte plus gros, alors qu'ils font partie de grands réseaux internationaux qu'il faudrait démanteler.

L'usage et la vente existent bel et bien dans les centres d'hébergement, mais nombreux sont

les requérants qui détestent ce trafic, comme ce ressortissant d'Afrique du Nord qui nous confie : « Ça m'énerve et des fois j'ai envie d'appeler la police, mais je crains que les dealers ne s'en prennent ensuite à ma femme et à mes enfants. »

Danger pour les enfants

« Je trouve des fois des seringues dans les escaliers et dans les cuisines, ce qui est dangereux pour les autres requérants et surtout pour les enfants », renchérit un autre habitant d'un centre collectif.

Nombreux sont ainsi les requérants d'asile victimes de ces agissements et soucieux de leur image vis-à-vis du pays qui leur offre une assistance et une sécurité provisoire. Il y en a même qui peuvent faire quelque chose dans la lutte contre la consommation de drogue (lire ci-contre).

Une Suisse sans requérants d'asile ne signifierait pas, avouons-le, une Suisse sans drogue. Une étude de l'UNICEF sur le bien-être des enfants dans les pays riches montrait, il y a quelques semaines, qu'un adolescent suisse sur trois fume du haschich. Quelles mesures prennent les autorités et quel rôle jouent les parents pour réfréner ce fléau, sachant qu'il mène souvent à goûter ensuite à des drogues plus dures ? Tant de questions face auxquelles chacun peut essayer de voir sa part de responsabilité.

Pidice EGUI

Yverdon-les-Bains

Une psy fait dialoguer requérants et autochtones

De mauvaises relations enveniment depuis plus d'une année les relations entre les habitants du quartier de la Faïencerie et leurs voisins requérants d'asile. Une forme de thérapie de groupe a eu lieu le 13 décembre pour relancer le dialogue.

En cette soirée d'hiver, l'ambiance festive de Noël sur la Place Pestalozzi contraste avec celle de l'Hôtel de Ville juste en face. Une soixantaine d'Yverdonnois s'y sont réunis pour débattre avec les requérants d'asile habitant le quartier de la Faïencerie, en présence de deux municipaux, de Cécile Ehrensperger, responsable de secteur à la FAREAS, de deux assistantes sociales et de trois aumôniers, sous la médiation de Mme Violaine Clément, psychanalyste. Depuis un an et demi, plusieurs tentatives de dialogue ont échoué à réconcilier les protagonistes d'une guerre larvée entre autochtones et requérants sur des questions de voisinage.

D'entrée de jeu, la psy met les choses au point : « Cette réunion n'a pas pour but de résoudre les problèmes, mais juste de permettre aux uns et aux autres de discuter ». Cette phrase provoque immédiatement de vives réactions chez certains participants. Le tout premier à intervenir voit derrière cette soirée « une véritable mascarade ». Un deuxième intervenant déplore : « J'ai quitté Yverdon, je croyais ce problème réglé ; un an plus tard, je reviens et je constate que rien n'est fait ». Quatre personnes claquent ainsi la porte au cours de la première heure de débat.

Les requérants, eux, à qui il est reproché de faire du bruit jusqu'à 23 heures, de ne pas saluer ou de ne pas répondre aux salutations, et autres actes d'incivilité, restent un tantinet spectateurs devant ce houleux débat entre Suisses eux-mêmes - municipaux, Yverdonnois, assistantes sociales et psy. Jusqu'à ce qu'un homme, devenu plus modéré depuis les premières assises, réclame : « Laissons la parole aux requérants pour qu'ils nous disent ce qu'ils veulent de nous autres Suisses ! »

Efforts difficiles

Deux requérantes s'insurgent alors contre les griefs qui leurs sont faits. Puis un Somalien

d'ajouter : « Je suis en Suisse depuis un bon bout de temps et j'ai toujours respecté les règles de la FAREAS. Mais vu tout ce qui vient d'être raconté sur nous, il me sera vraiment difficile de faire des efforts supplémentaires d'intégration... ».

Les gens d'Eglise se posent en pacificateurs. Selon eux, les requérants sont pour la plupart des gens très bien qu'il faudrait approcher pour mieux comprendre :

« Ce sont des gens qui ont vécu des choses affreuses dans leurs pays, et nous les Suisses nous ne sommes pas meilleurs, parce que nous leur en faisons voir d'autres », conclut l'un d'entre eux.

La responsable de la FAREAS, Cécile Ehrensperger, affirme quant à elle que les requérants ont fait de gros progrès depuis 13 mois, grâce aux voisins qui ont été d'accord de dialoguer, à la police et à d'autres partenaires. Une intervenante demande pourquoi la FAREAS n'organiserait pas une journée « Portes Ouvertes » dans le quartier. Un autre la soutient, proposant un match de football. La responsable affirme que des portes ouvertes étaient prévues, mais que « suite à la virulente réaction de certains habitants du quartier, nous avons dû surseoir. »

Démarches pour racheter l'immeuble

La psychanalyste dirige le débat, donnant la possibilité à tous de s'exprimer. Une dame s'inquiète du taux important de requérants d'asile dans la commune. Le municipal en charge de la police, Jean-Daniel Carrard, éclaircit : « Il y a effectivement 1.49% de requérants au lieu des 1.06% prévus par le canton, soit 600 personnes, sur 4000 étrangers en tout à Yverdon. Mais le problème du bruit et des mésententes à

la Faïencerie est un problème de localisation et d'utilisation des aires de jeu publiques, puis de "la ghettoïsation" des requérants. En ce sens, la commune a entrepris avec le directeur de la FAREAS des démarches de rachat de l'immeuble, ce qui ferait baisser les tensions et favoriserait l'intégration. »

Après près d'une heure et demie de discussion, Suisses et réfugiés se retrouvent enfin autour



Mme Violaine Clément

de tables garnies de gâteaux, feuilletés et autres friandises préparés par les requérants, et de boissons offertes par la Municipalité. Les éléments perturbateurs étant partis, le débat a pu avoir lieu sereinement. « Vous voyez que cette rencontre a été fructueuse, me confie la psy souriante, et que la peur de l'autre a laissé place à une confiance mutuelle ! »

Pidice EGUI

Eclairage

L'incidence du divorce sur la procédure d'asile

La procédure d'asile peut être un temps difficile pour les familles ; malheureusement, certains couples arrivent à une impasse et prennent la décision de divorcer. Sachant qu'il est ardu de se retrouver dans la jungle des réglementations et des lois régissant le divorce, les rédacteurs de Voix d'Exils ont questionné Maître Bernard Delaloye, avocat et notaire à Monthey.

Voix d'Exils :

Est-ce qu'une demande de divorce peut influencer un dossier de demande d'asile ?

Il faut comprendre qu'en Suisse, le droit civil et le droit administratif font l'objet de lois distinctes les unes des autres; en particulier, il existe deux lois bien séparées, à savoir le Code Civil suisse qui dirige l'état civil (mariage, divorce, etc.) et la Loi sur l'asile (LASi) qui dirige l'asile. Il existe encore et surtout une loi bien particulière et d'ailleurs souvent invoquée postérieurement à une séparation ou à un divorce, à savoir la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE).

Comment se déroule une procédure de divorce ?

Si les deux parties acceptent le principe du divorce, leur avocat envoie au juge une requête commune accompagnée d'une convention sur les effets accessoires du divorce. Le juge les convoquera à une seule et unique audience afin d'avoir confirmation de la volonté de divorce et de l'acceptation de la convention. Il s'écoulera ensuite deux mois (délai de réflexion) avant de recevoir le jugement de divorce. Mais s'il y a beaucoup de problèmes au sein du couple, la procédure peut prendre plusieurs années et être très onéreuse, sans parler de l'obligation prévue par la loi d'être séparés depuis deux ans avant de déposer une demande unilatérale en justice.

Quelles sont les suites d'un divorce et quelles sont les obligations des époux ?

Généralement, les enfants restent chez leur mère, sauf très rares exceptions. Le père doit payer une pension alimentaire pour ses enfants qui est calculée en pourcentage de son salaire (minimum 15% pour un enfant, 30% pour deux enfants) et ceci jusqu'à leur majorité ou à la fin de leur formation terminée dans des délais normaux. Dans certains cas, le père doit également verser un certain montant à son ex-épouse au moins jusqu'à ce que le dernier enfant ait atteint l'âge de 16 ans qui correspond, selon la jurisprudence, à un âge qui permet à la mère d'exercer une activité lucrative à plein temps. Si l'épouse est âgée de plus de 45 ans au moment du divorce et qu'elle n'a jamais exercé d'activité lucrative, le mari peut être

appelé à verser une contribution durant toute la vie de l'épouse divorcée. Si le requérant d'asile ne travaille pas, ces effets ne sont pas applicables, chacune des parties étant alors au bénéfice de prestations de l'Etat en fonction de ses besoins. Après l'admission d'une demande

séparation de familles suisses ou étrangères au bénéfice de permis ou d'autorisations d'établissement.

Du côté du Service cantonal des étrangers, on observe toutefois une tendance à la hausse.



↑ Maître Bernard Delaloye

d'asile et le début d'une activité lucrative, le père, respectivement le mari, peut être astreint par la justice à verser une contribution d'entretien.

Ra'ad Ali Abdul-Aziz

A combien se montent les frais de procédure de divorce en Valais ?

Les frais du Tribunal coûtent généralement de 900.-- à 1'000 francs et les frais d'avocat dépendent du temps consacré à la procédure. Les requérants d'asile ne disposant que de l'aide sociale peuvent demander l'assistance judiciaire qui prendra en charge les frais de tribunal.

Est-ce que vous traitez beaucoup de cas de divorce provenant de familles requérantes d'asile ?

Depuis 1982, lorsque j'ai ouvert mon étude, j'ai traité environ 10 cas de divorce de familles requérantes. Par comparaison, je traite par année environ 40 à 50 cas de divorce ou de

La cheffe du Service cantonal de l'état civil et des étrangers, Mme Françoise Gianadda, interpellée sur cette question sensible, est formelle : « Il n'y a aucune incidence : l'octroi de l'asile ou son refus se fonde sur les motifs personnels invoqués. »

REQUERANT QUI GAGNE

Kitoko ou l'homme fort doté d'une ceinture noire 5ème dan

Discipline, patience, respect et fierté sont des valeurs qui animent l'Angolais Kitoko. Passionné de sport de défense, il met son talent au service des Valaisans et des réfugiés

Kitoko Afonso Veka est un requérant d'asile angolais qui vit depuis cinq ans avec sa famille en Valais. Kitoko est un homme sage, calme et très patient. Il était officier militaire et a fait des études supérieures dans ce domaine. Le sport est sa passion, il a commencé le karaté à l'âge de dix ans et pratique le taekwondo depuis 1970. Il a exercé ces deux sports en Angola et en Corée du Sud. Il a été membre et vice-président de la fédération angolaise de taekwondo. De plus, il était chargé d'apprendre la self-défense et le combat corps à corps aux policiers angolais.

Il précise: « J'ai obtenu la ceinture noire ainsi que le cinquième dan et j'ai également participé à des concours militaires en Israël et à Cuba, j'y ai d'ailleurs remporté une dizaine de médailles. »

Cet athlète collabore avec les clubs de taekwondo de Genève, Vevey et Lausanne. En 2005, il a fondé un club de taekwondo à Vétroz et un club de judo à Sion. Vingt deux élèves suisses ou requérants d'asile suivent ses cours. Le bureau d'accueil d'Ardon a mis à sa disposition une salle pour l'apprentissage du taekwondo et il loue une autre salle à Sion.

« La Fédération suisse de taekwondo m'aide dans les domaines techniques mais les plus grands problèmes restent l'achat du matériel et la location des salles d'entraînement. J'ai demandé de l'aide auprès de plusieurs centres commerciaux, mais malheureusement je n'ai reçu que des réponses négatives. Le taekwondo apporte à un être humain la discipline, la patience, le respect et la fierté. Le principal but de ce sport n'est pas la terreur et encore moins la violence ; il permet de vaincre sa propre peur et de se défendre. Mon plus grand souhait est de fonder une école de taekwondo pour les jeunes valaisans et de représenter ce canton à une échelle nationale et pourquoi pas internationale. Je voudrais transmettre tout ce que j'ai acquis aux jeunes suisses et réfugiés. » C'est sur cette profession de foi que nous prenons congé de Kitoko.

Témoignage des élèves

Nassrullah Omarzadeh, requérant d'asile afghan âgé de 17 ans, réside en Valais depuis une année et est un des membres du club de Vétroz. Il confie:

« Auparavant je faisais du taekwondo dans mon pays et depuis huit mois je m'exerce au club de Vétroz sous l'assistance de notre prof expérimenté. Actuellement, j'ai obtenu la ceinture bleue. Nous sommes en train de créer notre club et nous voulons participer au championnat cantonal. Nous faisons face à beaucoup de problèmes : nous ne possédons pas de local convenable à Vétroz et le club n'est pas encore enregistré auprès des autorités. J'aimerais bien que les instances cantonales concernées nous aident à résoudre nos problèmes pour que nous puissions apporter de la fierté au Valais. »

Otis Voegeli, un jeune Suisse de 13 ans, également membre du club de Vétroz, s'exerce sous le contrôle du prof. Il témoigne :

« Depuis 18 mois j'exerce le taekwondo et j'ai gagné la ceinture verte. Au début, j'avais peur mais dès que j'ai commencé les exercices et que le prof m'a appris avec beaucoup de patience certaines tactiques,

ma crainte a disparu et maintenant je m'entraîne avec un bon moral au sein de cette équipe. Le taekwondo n'est pas une activité destinée à provoquer des bagarres ou à se montrer plus fort que les autres. Bien au contraire, les personnes qui exercent cette discipline sont très patientes. La pratique de ce sport nous garantit une bonne santé physique et prépare nos corps à être prêts pour la défense lors d'attaques inattendues. »

Ghyasi Abdul Ghani



↑ Entraînement sous l'œil bienveillant de Kitoko





Recette

AL'OUROUQ

Plat irakien à base de viande

Al'ourouq est une recette vieille comme l'Irak. Elle est une spécialité de Bagdad, plus précisément. C'est un plat carné dont les Irakiens raffolent. En effet, au bord de l'Euphrate, la viande est un aliment consommé tous les jours, surtout l'agneau et le veau. Il s'agit essentiellement de viande fraîche. Al'ourouq se prépare souvent avec de la viande rouge d'agneau ou de bœuf mais le poulet peut également faire l'affaire. Il peut être servi chaud en garniture d'une salade ou accompagner des toasts lors d'un apéritif.

Le pain constitue un élément indispensable dans l'accompagnement de ce plat.

Les enfants en Irak aiment beaucoup ce repas (Al'ourouq) sous forme de sandwich qu'ils croquent l'après-midi ou le prennent avec eux quand ils vont à l'école. Car il est un repas léger, délicieux et complet.

Nous présentons ici le plat Al'ourouq traditionnel, comme le préparent les Irakiennes depuis des siècles.



Préparation : 10 minutes

Cuisson : 20 minutes

Pour 4 à 6 personnes

Ingrédients

1/2 kg de viande de bœuf ou d'agneau hachée
 2 gros oignons
 2 œufs entiers
 2 bottes de persil
 250 gr de farine
 1 cuillère à café de curry et de cumin
 Sel, poivre noir, eau
 Un peu d'huile

Préparation

- Couper finement les oignons préalablement pelés et les mettre dans un bol
- nettoyer les bottes de persil et les hacher finement
- mettre les œufs entiers dans le saladier et les battre, y ajouter la viande hachée, mélanger le tout avec la farine, un peu de sel, de poivre noir, de curry et de cumin.
- mélanger le tout jusqu'à obtenir une pâte souple (ni dure ni liquide).
- chauffer la poêle avec de l'huile
- prendre une petite quantité de pâte sur les doigts et en faire une petite galette aplatie, puis la plonger dans l'huile chaude
- faire revenir chaque galette « recto verso » jusqu' à cuisson (30 secondes de chaque côté)
- répéter l'opération avec la quantité de pâte à disposition.
- servir avec de l'amba piquant et des tomates sous forme de salade. L'amba est une épice irakienne qu'on trouve dans les épiceries orientales ou asiatiques.

Bon appétit !

Aïda Al Khatib



Poème et livre

Lâche-moi !

Si le jour de la justice n'est pas loin
Que le ciel...
Si le monde du mensonge n'est pas lourd
Que la vérité...
Je ne suis pas un criminel !
Je suis prisonnier d'opinion !
Victime de l'injustice
Lâche-moi !
Ma cellule est glaciale
Ma cellule est humide
L'hygiène dans ma cellule...
Complètement déplorable...
Lâche-moi !
Il y a des rats, des cafards
Et des puces...
Partout...
Ça donne des douleurs...
Ça fait de la peine
Lâche-moi !
Je suis un humain
Sans liberté
Je suis sans voix
Sans droit.

*Pour tous les prisonniers d'opinion en Ethiopie
Par Wondimeneh ABERRA*

Actes racistes de la police examinés par un spécialiste

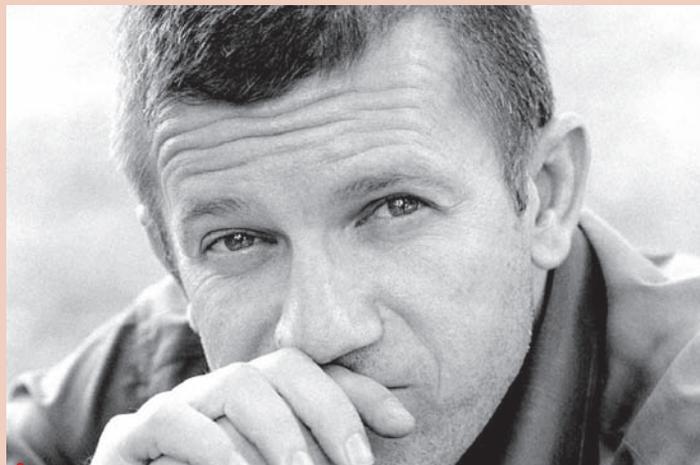
Formateur au centre de formation de la police de Genève, le policier Yves Patrick Delachaux met à nu les manifestations de racisme qui secouent la police genevoise depuis quelques années. Fort de ses 15 ans de métier, il ébauche des solutions pour sortir cette police de l'ornière xénophobe.

« **Présumé non coupable, des flics contre le racisme** » est un ouvrage qui met sous une vive lumière des agissements qualifiés de racistes de certains membres de la police et qui ont défrayé la chronique ces dernières années à Genève. C'est un essai de plus de 165 pages où l'auteur analyse le phénomène discriminatoire. Dans un premier temps, il définit la notion de discrimination ; elle est une « posture professionnelle légitime...Le policier doit discriminer, au sens de trier et distinguer. La discrimination, ainsi comprise, est un comportement humain normal. Dans les métiers de police, elle ne doit pas être rejetée, mais ajustée à des objectifs légitimes. » En s'appuyant sur plusieurs cas de dérapages lors de contrôles de police sur des personnes d'origines étrangères, l'auteur affirme que des policiers racistes constituent des cas isolés. Il précise : « Nombre de policiers se réfugient dans une pratique de « profilage ethnique... Par manque d'outils pour appréhender et gérer la réalité quotidienne de leur profession coercitive, en lien constant avec des populations migrantes et immigrés. »

Former les agents de police

Comme la police intervient souvent dans l'urgence, il arrive régulièrement que des agents confondent la discrimination policière (en fonction d'indices professionnels) et celle qui est « irréfléchie, impulsive, spontanée... »

Cette confusion est à l'origine de beaucoup d'actes racistes commis par des policiers dans l'exercice de leur métier. Pour réconcilier la



↑ Yves Patrick Delachaux

police avec elle-même, les populations étrangères et l'opinion publique, Yves Patrick Delachaux avance des pistes de solutions au problème. « Les autorités genevoises doivent œuvrer pour la formation continue et mettre en pratique une volonté managériale précise. » L'auteur nous fait remarquer qu'une police qui protège une ville internationale comme Genève ne forme pas ses éléments en droits de l'homme ou en éthique. Qu'on ne s'étonne pas si des éléments stressés de la police finissent par commettre des actes racistes. Le formateur Delachaux fait une brillante réflexion sur le bien-fondé de la formation continue pour les agents de police : « Trop longtemps, les formateurs ont cherché à sensibiliser, parfois à moraliser les policiers par la prise en compte exclusive des processus de communication entre cultures différentes. Cette « culturisation » des problèmes sociaux, sans les situer dans le contexte des pratiques sociales où ils se produisent, ne fait qu'aggraver les frustrations éprouvées par les professionnels sur le terrain. Les agents d'Etat ont besoin d'outils de compréhension des enjeux démocratiques, bien plus que de sensibilisations aux minorités ethniques. » Yves Patrick Delachaux termine son essai en faisant quelques recommandations dont la principale est l'établissement d'une charte des valeurs et un code de conduite pour la police. Sera-t-il entendu ? Selon l'auteur, le Conseiller d'Etat chargé de la police, Laurent Moutinot, et la cheffe de la police, Monica Bonfanti, ont salué la parution de cet ouvrage. Mais des actions concrètes se font attendre.

La Rédaction



« **Présumé non coupable** » de Yves Patrick Delachaux est publié aux éditions Saint-Augustin



Abonnements

Si vous désirez recevoir régulièrement votre trimestriel préféré par la poste, vous avez la possibilité de souscrire un abonnement adapté à tous les portemonnaie !

1. Abonnement d'une année (4 numéros) au prix spécial de CHF 12.-, réserve aux requérants d'asile.
2. Abonnement normal d'une année (4 numéros) au prix de CHF 25.-
3. Abonnement de soutien d'une année au prix de CHF 60.-
4. Abonnement pour institutions (2 exemplaires par numéro) CHF 60.-

Reconduction d'office s'il n'y a pas d'annulation. Il suffit de nous écrire pour enregistrer votre commande.

Hospice général
Service de Communication
Cours de Rive 12
1204 Genève
Téléphone: 022 420 53 00
E-mail: publications.hg@hospicegeneral.ch
Visitez le site de votre journal
www.voixdexils.ch



Voix d'Exils N°26

Tirage: 7'000 exemplaires

Editeur: Hospice général, Aide aux requérants d'asile (ARA)-Genève.
Responsable d'édition: Mireille Vallette.
Responsable de la Rédaction: Frank Kodbaye
Mise en page: Bao On

Rédaction genevoise
Rue Rothschild 58 – 1202 Genève
Tél. 022 420 45 03/04
E-mail: redaction@voixdexils.ch
Anderson Makedi, Guy Lubanzadio, Soraya Hatam, Amani Madani, Luyindula Ngimbi, Wondimeneh Aberra, Aida AL-Khatib, Abdul Wahid Anwari
Illustrations: Guy Lubanzadio

RÉGIONS

Rédaction fribourgeoise
Croix-Rouge Fribourgeoise
Saint-Nicolas-de-Flue 20 – 1705 Fribourg
Tél. 026 425 41 64
Email: voixdefribourg@bluemail.ch
Responsable projet: Raoul Galley
Responsable de la Rédaction: François Coianiz
Rédacteurs: Momo Temgoua, Demir Selma

Rédaction jurassienne
Centre du Simplon, rue du Jura 37,
CP 1125, 2900 Porrentruy
Tél. 032 466 68 68; Fax 032 466 92 62
Email: claudes.saunier@ajada.ch
Responsable de la Rédaction: Claude Saunier
Rédacteurs: Shemeles Bezabehe, Fekpey Kudzo Akpéné

Rédaction neuchâteloise

Office social de l'asile
Rue des Charmettes 10C – 2006 Neuchâtel
Tél. 032 732 99 15 ou 032 732 99 02; Fax 032 732 99 11
E-mail: daniel.kienholz@ne.ch
Responsables de rédaction: Daniel Kienholz, Marie-France Bitz, Roselyne Petruzzi
Rédacteurs: Théophile Kenmogne, Dominique Husniya, Guillaume Seap.

Rédaction valaisanne

Centre de Formation «Le Botza»
Zone industrielle – 1963 VETROZ
Tél. 027 345 39 03; Fax 027 346 39 11
E-mail: Christiane.briguet@admin.vs.ch
Responsable de la rédaction: Christiane Briguet, Christiane Terrettaz
Rédacteurs: Betty Tchato, Raad Abdul-Aziz, Abdul Ghani Ghyasi, Gholam Khatibi.

Rédaction vaudoise

Fareas
Chemin des Aubépines 11, 1004 Lausanne
Tél. 021 557 06 06
E-mail: voixdexils@fareas.ch
Responsable de la rédaction: Emmanuelle Marendaz-Colle
Rédacteurs: Pidice Egui, Hassan Al Djahmi
Ont collaboré à ce numéro: Théogène-Octave Gakuba

Crédit Photos
Page 1 : HCR
Page 3 : François Graf